

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
21-06-2016

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Propos introductif du président François Berthelon	3
Examen des rapports soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional	5
Note d'étape relative à la Saisine de la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté : « Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ? »	4
Déclarations des différents groupes	19
Échos dans les médias	29

Propos introductif de François Berthelon, président du CESER Bourgogne Franche-Comté

Madame la présidente,
Mes chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui une séance plénière dont l'ordre du jour est très dense puisque la fin programmée de nos travaux se situe aux environs de 18h. Je remercie par avance chacune et chacun d'entre vous pour sa disponibilité et sa participation active à nos travaux, ainsi que pour la concision des interventions.

Hors plénière, à 19h, nous organisons la projection d'un documentaire original et riche de sens puisqu'il raconte l'amitié forte qui a lié un athlète noir américain, Jesse Owens, vainqueur aux JO de Berlin en 1936 - quadruple médaillé d'or 100 m, 200 m, 4x100 m et longueur à 8,06 m - , à un allemand, Lutz Long. Cette histoire singulière traduit les valeurs de tolérance, de respect de la différence, de fraternité humaine et qui transcende les clivages de tous ordres. C'est pourquoi, lorsque, Éric Monnin, membre de notre CESER et conseiller historique sur ce documentaire, m'a proposé une diffusion spéciale dans le cadre de notre assemblée, j'ai immédiatement souhaité présenter cette idée à notre Bureau qui a formulé un avis favorable unanime. Je considère, en effet, que de telles valeurs doivent continuer à être promues dans un monde encore trop souvent marqué par rivalités et inégalités. Et notre CESER, nos CESER doivent en constituer un ambassadeur sans faille ni compromis. Je souhaite donc que nous soyons tous présents ce soir pour cette projection d'une cinquantaine de minutes, ouverte également entre autres à des lycéens, à des étudiants et à des invités extérieurs.

Pour en revenir à notre session proprement dite, je salue la présence de la présidente de Région en ce début de matinée. Vous avez souhaité, madame la présidente, que notre assemblée dispose de la plus large information sur les dossiers proposés par l'Exécutif, qu'il s'agisse de rapports consistant à nous communiquer de l'information ou de dossiers sur lesquels nous avons un avis à formuler, nous en sommes de toute façon preneurs, car ces documents nous permettent d'exercer avec pertinence notre rôle de conseil et d'éclairage auprès de l'Exécutif régional. Nous sommes attachés - je tiens à le redire - à cette transparence dans les relations de travail entre nos deux assemblées. Les détails d'organisation ne sont certes pas tous calés, une partie des dossiers de ce jour étant, par exemple, plus du ressort d'une CP que d'une présentation devant notre assemblée, mais tout avance.

La fusion est toute récente et c'est une opération de grande envergure, tant sur le plan de sa mise en œuvre politique que de son organisation administrative. Je le rappelle, nous disposons d'à peine 6 mois de recul et, au fil des mois, les procédures s'affinent permettant à notre assemblée d'anticiper et de caler au mieux ses modalités de travail en amont des plénières du Conseil régional. C'est la raison pour laquelle il nous est précieux d'en connaître les dates suffisamment en amont pour organiser correctement notre travail. Je tiens d'ailleurs à vous préciser les dates des plénières du Conseil régional : vendredi 14 octobre, vendredi 18 novembre et les 14-15-16 décembre. En octobre, la plénière du CESER est fixée le mardi 11.

En tout état de cause, nous avons travaillé dans des délais courts et je remercie les commissions, leurs animateurs et rapporteurs, d'avoir su produire efficacement les projets d'avis, avec la contribution précieuse de l'équipe du CESER. Je remercie également les élus du Conseil régional et les services qui ont pu être présents dans nos instances de travail. Les échanges qui s'instaurent contribuent également au tissage d'un lien fructueux entre nos deux assemblées, dans le respect du rôle spécifique de chacune d'entre elles.

Qu'il s'agisse d'économie, de formation, de mobilités, de coopération, notre CESER aura l'occasion de formuler plusieurs préconisations dans le courant de la journée. Elles font écho à des travaux majeurs conduits dans nos précédents CESER sur lesquels nous avons souhaité nous appuyer, en matière par exemple, d'occupation de l'espace ou de voie professionnelle ou encore de coopération avec nos voisins. Concernant ce dernier thème, nous avons mis en place un groupe de travail spécifique animé par Michel Morineau afin d'appréhender les stratégies développées par nos voisins, dont la Suisse, et déterminer ainsi quelles complémentarités peuvent utilement s'instaurer.

Parmi les documents inscrits à notre ordre du jour, j'en cite plus particulièrement deux :

- **L'avis sur le projet de résolution unique**
- **La note d'étape sur la saisine** de la présidente de Région.

La résolution unique : nous nous sommes attachés à apporter une réponse sur chacun de ses points, mais nous souhaitons avant tout rappeler le socle de notre pensée en la matière :

- **la nécessité d'un pôle métropolitain** appuyé sur les 2 ex chefs-lieux de région et la **mise en place d'un maillage entre tous les centres urbains** qui animent l'ensemble du territoire ainsi que ,
- **l'avènement d'une gouvernance rénovée** favorisant la relation entre les élus et les acteurs sur les territoires.

Un regret au demeurant madame la présidente, c'est d'avoir été saisi du dossier alors que la presse en faisait déjà état et apportait des préconisations sur le sujet, avant que nous ayons pu l'examiner.

Et cela m'amène au 2^e document qui sera présenté tout à l'heure : la note d'étape relative à votre saisine, madame la présidente de Région. Nous sommes là au cœur d'un sujet essentiel qui témoigne du malaise réel et profond qui existe tant chez les décideurs que chez les citoyens. Il suffit de voir ce qui s'est passé en Italie dimanche...

Le reconnaître, c'est déjà un premier pas nécessaire sur le chemin de la réconciliation ; nécessaire mais pas suffisant.

C'est pourquoi le groupe de travail transversal - animé par Joseph Battault et dont la rapporteure est Caroline Debouvry - s'est attelé à la tâche afin de produire, dans les délais requis, des premiers éléments de proposition. Ils feront tout à l'heure l'objet d'un échange avec l'assemblée. Le rapport définitif sera rendu, je le rappelle lors de la 1^{re} plénière d'automne, en octobre.

En tout cas, la question que vous nous posez Madame la présidente, atteste de la confiance que vous placez dans notre CESER, dans son aptitude à sortir des postures afin d'aller au cœur du sujet et, surtout, de formuler des pistes et des outils pertinents et concrets. C'est pour nous une preuve de la reconnaissance de la valeur ajoutée de notre assemblée et de sa capacité à offrir des éléments de réponse sur un sujet sensible, en toute indépendance et en toute rigueur.

Il n'y a pas de solution magique ou unique à une telle question. Il est probable au contraire que c'est la conjugaison de multiples voies et actions, les unes peut-être très simples, les autres plus élaborées, qui contribueront à résorber le fossé qui s'est progressivement installé entre politiques et citoyens.

Mes chers collègues, je vous le dis très sincèrement, je suis convaincu de notre capacité collective à faire la preuve de la valeur ajoutée de notre CESER, dans un contexte où le doute et l'inquiétude prédominent, mais où nous nous devons d'être force de proposition et je l'espère, d'espérance.

Avant toute chose, je vous fais part de 3 arrêtés de nomination reçus hier de la Préfecture, suite à des démissions.

Je vous remercie de votre attention et vous propose maintenant d'aborder notre ordre du jour par le projet d'avis sur la résolution unique.

Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente du Conseil régional

• Résolution unique (nom, chef-lieu, siège, lieux de réunion des assemblées, implantations immobilières)	6
• Compte administratif de l'exercice 2015 de la Région Bourgogne	8
• Compte administratif de l'exercice 2015 de la Région Franche-Comté	11
• Coopération transfrontalière France-Suisse	14
• Conventionnement Région/Départements dans le cadre de l'article 94 de la loi NOTRe	15
• Installation en agriculture - Dispositif pour les agriculteurs de plus de 40 ans	16
• Aides du Conseil régional aux audits dans les exploitations agricoles dans le cadre du plan d'actions immédiates	17
• Plan de soutien lié à l'activité du BTP	18
• Fusion des lycées Viette et Le Grand Chênois à Montbéliard et les lycées Montjoux et Jules Haag à Besançon	19
• 22.91 CPRDF / Conventions annuelles d'application avec la DRAAF et le Rectorat	20
• 22.91 - Tarifs restauration hébergement 2017	21
• Politique tarifaire des services de restauration et d'hébergement dans les lycées de Franche-Comté	22
• 53.15 - Contrats territoriaux - Conventions d'objectifs et de moyens (Sud Bourgogne et Nevers Sud Nivernais) - Programmation Beaunois	23
• Contrat d'aménagement et de développement durable 2016-2017 du Pays Horloger	26
• Contrat territorial de redynamisation du Migennois - Convention cadre	27
• Tarifications régionales : conventions tarifaires multimodales, accès des abonnés TER aux TGV et offres de transports dans le cadre de la carte Avantages Jeunes	28
• 5603 - Déploiement du très haut débit dans l'Yonne 10 M	29
• 5604 PP - Autorisation d'engagement pour l'exploitation, la gestion et la maintenance de l'ancien réseau WiMax	30
• 5605 - Autorisation d'engagement pour la modernisation du réseau radio régional (RCube) en très haut débit par voie hertzienne	31
• 5138 - CPB - Convention régionale de cohésion sociale d'Avallon	32
• Convention d'application État-Région-ANRU du volet territorial du contrat de plan État-Région Bourgogne-Franche-Comté	33
• Protocoles de préfiguration (renouvellement urbain) des communautés d'agglomération du Grand Besançon et de Vesoul	34
• Spectacle vivant - Extension au territoire bourguignon du dispositif Cafés-Culture	35

<p>Rapport 1-1 Avis sur Résolution unique (nom, chef-lieu, siège, lieux de réunion des assemblées, implantations immobilières)</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Bureau Rapporteur : Daniel Boucon</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

La présidente du Conseil régional soumet à l'avis du CESER le texte d'une résolution unique, conformément à l'article 2 de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

Pour formuler son avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le socle de réflexions constitué par ses avis précédents concernant d'une part, les conditions de réussite de la fusion des deux régions, d'autre part, le chef-lieu provisoire de la région.

1- Les recommandations majeures du CESER

Organiser le maillage d'un territoire disposant d'un tissu urbain multipolaire riche

- Le tissu urbain se caractérise par la **présence de plusieurs pôles urbains** susceptibles d'assumer une partie des « services métropolitains » supérieurs.
- **L'organisation et l'animation d'un réseau de centres urbains** sur l'ensemble du territoire est à même de positionner la région Bourgogne Franche-Comté dans un modèle de développement nouveau, équilibré, faisant lien entre urbain et rural.
- **Les diversités des territoires** constitutifs de la Bourgogne Franche-Comté sont de fait un atout et apportent un plus au développement global de la nouvelle région.

Constituer un pôle métropolitain fort entre Besançon et Dijon et le mailler avec le reste du territoire

- La Bourgogne Franche-Comté doit favoriser, par ses politiques, « la métropolisation conjointe » de Besançon et de Dijon afin d'accroître leur potentiel de croissance. **Ensemble, et seulement ensemble au sein de la Bourgogne Franche-Comté**, elles pourront disposer des moyens de promouvoir une économie d'innovation, de construire un avenir aux activités existantes et d'anticiper celles du futur avec les partenaires économiques, sociaux, scientifiques, universitaires et les collectivités territoriales.
- Pour Dijon et Besançon, **l'avenir se joue en commun en inventant une forme de « métropole en réseau »** susceptible de tenir une place dans la compétition pour l'économie de l'intelligence aux niveaux européen et mondial. Cela passe par la mise en œuvre d'un pacte d'équilibre et de coopération entre elles, dans l'esprit du pacte métropolitain évoqué dans le projet de résolution unique.
- **Une répartition équilibrée, entre Besançon et Dijon, des structures régionales** en charge de l'élaboration des politiques publiques et parapubliques doit dès lors être maintenue.

Construire un nouveau mode d'action régionale, s'appuyant sur la richesse des territoires

- Il s'agit de construire un **changement de nature de l'action régionale** pour valoriser au mieux les atouts de cette région et enclencher une dynamique de réussite en s'appuyant sur la vitalité et la réactivité des pays qui la composent, éventuellement en les suscitant.
- Cela passe par la **mobilisation et l'implication des acteurs de ces territoires** afin qu'ils soient coproducteurs d'un futur porteur de sens.
- Cela requiert également la **formulation d'un projet politique** qui tienne compte des spécificités de chaque territoire, et permette d'intensifier le développement économique, en valorisant ses richesses par le développement d'activités et d'emplois de qualité.
- La construction de relations dynamiques avec les régions et pays voisins et la Suisse est un des enjeux du développement futur de la Bourgogne Franche-Comté.

Organiser une nouvelle gouvernance

- Tout autant que le contenu du projet politique, **la manière de le construire et de le mettre en œuvre doit connaître un changement de nature**. Trois dimensions sont à souligner : la proximité, l'accompagnement, le rôle de la société civile.
- Il s'agit **d'intensifier les relations entre l'institution régionale et les territoires** pour lutter contre le sentiment de dépossession lié à l'éloignement croissant des centres de décision et se doter de capacités d'intermédiation avec la société civile.
- Il convient d'inventer et de **pérenniser des processus participatifs** sur des principes et des méthodes qui libèrent la réflexion et favorisent un dialogue responsable entre l' élu et l'habitant. C'est une ingénierie spécifique à mettre en place, comme le sont l'ingénierie technique et l'ingénierie financière.
- L'administration verra son **rôle d'accompagnement des acteurs** renforcé et elle aura pour tâche essentielle de faire émerger les potentiels.

Se doter d'outils de mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance dans un souci d'efficience de l'action publique :

- La mise en place d'une **démarche permanente d'évaluation**, à la fois quantitative et qualitative, doit concerner l'ensemble des politiques afin de mesurer leur impact sur la vie des citoyens, des entreprises et des territoires.
- La **construction d'un projet managérial** visera à susciter l'adhésion de l'ensemble des personnels de la collectivité régionale.

2- Avis du CESER sur les termes de la résolution unique

Au regard de ses recommandations majeures, le CESER de Bourgogne Franche-Comté formule l'avis suivant :

Point 1 - Dénomination de la région

Le CESER confirme l'avis adopté le 15 mars 2016 sur ce sujet. La dénomination Bourgogne Franche-Comté est :

- *Un nom qui bénéficie d'un certain consensus, il s'impose « naturellement ».*
- *Un nom porteur qui rassemble des noms à forte notoriété.*
- *Un nom qui existe déjà dans les faits, qui est déjà entré dans les usages et qui sert déjà dans des communications institutionnelles.*

Le CESER relevait également :

Cette décision du choix d'un nom est porteuse d'enjeux, voire d'obligations fortes :

- *Construire une identité régionale nouvelle qui vienne enrichir - sans les effacer - les identités antérieures.*
- *Commencer à construire un sentiment d'appartenance pour les citoyens de ce nouvel espace administratif appelé à devenir un territoire de vie, de travail, d'action.*

C'est pourquoi le CESER insiste sur la **suppression du tiret figurant actuellement entre Bourgogne et Franche-Comté.**

Ce n'est pas un détail.

Le CESER a en effet souligné que *la fusion des deux entités administratives régionales n'était pas de nature à mettre en cause les identités territoriales et/ou régionales précédentes.* Au contraire, elle était l'opportunité de renforcer ces identités en permettant à chacune des régions de perdurer dans leur intégrité géographique et culturelle. **Dès lors, la lisibilité de cette intégrité doit se traduire dans l'écriture même du nom de la Bourgogne Franche-Comté.**

Point 2 - Désignation du chef-lieu

Le CESER confirme le choix fait en 2015 par le précédent CESER de Bourgogne et le précédent CESER de Franche-Comté : Dijon comme chef-lieu de la Bourgogne Franche-Comté.

Le terme de « capitale » n'ayant aucune valeur juridique, il recommande de **recourir désormais au seul terme de « chef-lieu » de la région** afin d'éviter toute confusion ou toute interprétation de nature hégémonique.

Point 3 - Emplacement de l'Hôtel de Région

La loi du 16 janvier 2015 stipule que « *une même unité urbaine ne peut regrouper le chef-lieu, l'Hôtel de région et le lieu de réunion de la majorité des réunions du Conseil régional* ». En conséquence, le CESER prend acte de l'emplacement de l'Hôtel de région à Besançon.

Point 4 - Lieu des réunions des assemblées plénières et des commissions du Conseil régional

Le CESER entend le motif qui conduit à tenir les plénières dans une salle permettant l'accueil de 100 conseillers régionaux. Il ne formule pas à ce sujet de recommandations particulières.

Point 5 - Lieu des réunions du Conseil économique, social et environnemental régional

Le CESER décide de fonctionner sur le **principe de l'alternance des lieux de ses séances de travail** (réunions plénières, bureaux, commissions, etc.). Cette alternance se conçoit, certes, entre les villes de Besançon et Dijon, mais aussi entre les territoires de l'ex-Bourgogne et de l'ex-Franche-Comté. Cette décision préside de la volonté du CESER, en tant qu'assemblée représentative de la société civile organisée, d'être présent sur le territoire de toute la région et d'aller à la rencontre des préoccupations des divers acteurs présents dans les territoires.

Point 6 - Gestion des implantations immobilières

Le CESER considère que les deux implantations de Besançon et de Dijon doivent être préservées, au nom d'une répartition équilibrée des directions, tout comme de celle des services et de leurs personnels. La mise en œuvre de cette organisation administrative doit reposer sur le **projet managérial** que le CESER appelle de ses vœux dans les recommandations rappelées en préambule du présent avis.

La vision d'aménagement du territoire traduite dans le projet de résolution unique rencontre les recommandations majeures du CESER : déconcentration, maintien des services de proximité à la population, attention particulière aux territoires plus fragiles, renouvellement de la gouvernance régionale fondée sur la territorialisation de l'action régionale, accompagnement et aide à l'émergence des projets de terrain, animation des acteurs, confortement du positionnement stratégique de la région en lien avec régions et pays voisins...

C'est bien cette vision que doit traduire le projet de mandat du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Elle concerne au premier titre les habitants de cette région qui appellent, comme les citoyens de manière générale, à un renouvellement du langage, de l'action et des modalités du dialogue avec les élus.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 16 abstentions (CGT - FSU).

Les ressources 2015

Les ressources de la Région Bourgogne diminuent de 1,3% par rapport à 2014 (soit -9,2M€). Elles s'élèvent à 672,7€ (*hors gestion active de la dette et résultats antérieurs reportés*) soit :

- 66,9M€ de recettes d'investissement. Hors emprunt (17 M€), ces recettes s'élèvent à 49,9M€ soit une hausse de 8,3% par rapport à 2014. Cela s'explique par une hausse de 6,5M€ des fonds européens perçus en 2015,
- 605,7 M€ de recettes de fonctionnement, en baisse de 2,4% (soit -15 M€) par rapport à 2014 principalement due à la baisse de la DGF (-12M€).

Les ressources de la Région en 2015 sont composées comme suit :

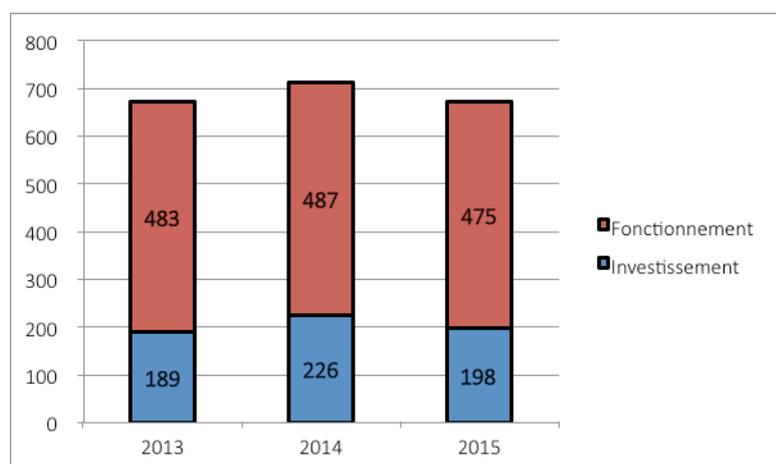
- 21% du produit de la fiscalité directe locale,
- 38% des recettes de fiscalité indirecte,
- 28% de dotations de l'État,
- 10% de subventions et fonds européens et autres participations et recettes spécifiques,
- 3% d'emprunt.

Ici, la comparaison par rapport aux années précédentes est difficile à faire, du fait que la fiscalité indirecte inclut les nouvelles ressources régionales attribuées suite à la réforme du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle (ces nouvelles ressources viennent se substituer aux anciennes dotations versées par l'État).

Les dépenses 2015

L'année 2015 est marquée par une diminution notable des dépenses de la collectivité (-5,6%). Les dépenses réelles s'élèvent à 672,9M€ (*197,6M€ en investissement et 475,2 M€ en fonctionnement*), contre 713,1 M€ en 2014, soit une baisse de 40,2 M€.

Dépenses réelles (en M€)



Les dépenses d'investissement

Les crédits de paiement d'investissement s'élèvent à 197,6M€, en diminution de 28,2M€ par rapport à 2014. Cette baisse n'appelle pas de commentaire particulier : elle s'explique essentiellement en raison du plan d'accélération de l'investissement adopté par la collectivité en 2014. L'engagement de ce plan d'accélération de l'investissement fin 2014, avec des niveaux d'acomptes rehaussés (avance de 30% pour les opérations en maîtrise d'ouvrage et jusqu'à 50% du montant de la participation régionale pour les projets subventionnés) a majoré la référence 2014, d'où une baisse assez logique en 2015. L'investissement 2015 reste néanmoins supérieur au niveau d'investissement 2013.

Les dépenses de fonctionnement

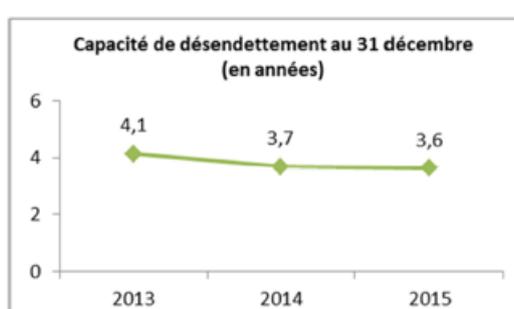
Les crédits de paiement de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 475,2M€ (charges d'intérêt comprises). Ils diminuent de 2,47% (soit -12M€) par rapport à l'exercice précédent.

Ces 475,2 M€ comprennent :

- 328 M€ de dépenses d'intervention directement réinjectées dans l'économie régionale. Ces dépenses baissent de 2,6 % par rapport à 2014, afin de compenser la perte de recettes de fonctionnement (baisse de la DGF). Elles représentent 69 % des CPF.
- 56,5 M€ de dépenses de personnels des agents des lycées (12 % des CPF).
- 41,6 M€ de dépenses des services généraux (8,8 % des CPF).
- 49,1 M€ d'autres dépenses (10,2 % des CPF).

Résultat 2015, indicateurs financiers et dette

- Résultat de clôture : excédent de 4 M€
- Épargne brute : 130,5 M€
- Taux épargne brute : 21,54 %
- Encours de dette au 31/12/2015 : 472,8 M€
- Capacité de désendettement : 3,62 ans (3 ans et 7 mois)
- Emprunt mobilisé en 2015 : 17 M€
- Évolution 2014/2015 des charges d'intérêts de la dette : - 18 %



Principales observations

La Région Bourgogne a contracté ses dépenses de fonctionnement (- 12 M€) afin de pallier la baisse des recettes de fonctionnement (- 15 M€). Cela a concerné les dépenses « non obligatoires » des domaines d'intervention suivants :

- la formation professionnelle et l'apprentissage (fonction 1) : - 4,3 M€ (soit - 3,2 % des dépenses 2014)
- la culture, les sports et les loisirs (fonction 3) : - 1,3 M€ (- 8,5 %)
- l'aménagement des territoires (fonction 5) : - 1,7 M€ (- 30 %)
- l'action économique (fonction 9) : - 3,1 M€ (- 11 %)
- les opérations financières : - 2,5 M€ (- 18 %)

Les dépenses concernant lycées et le TER ont été sanctuarisées dans cet exercice, il n'y a donc pas de baisses visibles sur les fonctions 2 et 8 correspondantes. Dans le cas de la fonction 1 « formation professionnelle et apprentissage », les dépenses obligatoires de la Région ont été sanctuarisées (achats de formation rémunération des stagiaires, fonctionnement des CFA et des IFSI, bourses, etc.) tandis que les dispositifs non obligatoires ont vu leur budget baisser (avec notamment le cas des emplois-tremplins dont la décision d'arrêt précédemment prise a continué de produire ses effets en termes de baisse des besoins de paiement).

Cette baisse des dépenses de fonctionnement a permis de préserver le niveau d'épargne brute de la collectivité. Sans cela, la Région aurait dû davantage recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Sur ce point, on constate que :

- Le volume d'emprunt augmente sensiblement entre 2014 et 2015, passant de 15 à 17 M€ (soit + 13 %).
- Cet emprunt de 17 M€ a été mobilisé via le contrat-cadre de financement de 100 M€ signé avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui offre des conditions de financements très avantageuses (*la BEI intervient dans le cadre du financement d'un programme pluriannuel d'investissements portant sur des opérations dans les domaines de l'enseignement secondaire et supérieur, la formation professionnelle et la culture. L'emprunt BEI consolidé est de 200 M€ pour la Région Bourgogne Franche-Comté.*)

La collectivité continue son désendettement, puisque l'encours de dette diminue de 18,9 M€ entre 2014 et 2015, passant ainsi de 491,7 à 472,8 M€.

La gestion budgétaire 2015 est cohérente avec la stratégie financière que la collectivité avait annoncé dans son BP 2015 (une stratégie financière en trois points) :

- Maintenir l'épargne brute à environ 20 %.
- Maîtriser la dette avec une capacité de désendettement entre 4 et 5 ans.
- Agir sur les dépenses de fonctionnement pour donner la priorité à l'investissement.

Au 31 décembre 2015, l'épargne brute connaît, en volume, un léger recul par rapport à son niveau de l'année précédente mais atteint le même taux de 21,5%. La capacité de désendettement a encore été améliorée et atteint désormais 3,6 années. Enfin, la baisse de la DGF de 12 M€ a effectivement été intégralement reportée sur les dépenses de fonctionnement (dans son avis relatif au BP 2015, le CESER Bourgogne n'avait pas émis de remarque particulière concernant l'économie envisagée de 12 M€ sur les dépenses de fonctionnement. Il avait globalement indiqué que la stratégie financière envisagée était rigoureuse et cohérente avec les impératifs du moment, tout en soulignant cependant l'importance de la culture, du sport, des loisirs et du logement).

La stratégie annoncée a été appliquée, la seule nuance concerne l'investissement en baisse de 12,4% par rapport à 2014.

La situation financière apparaît donc maîtrisée et saine et permet de préserver quelques marges de manœuvre dans un contexte de réduction des recettes de plus en plus prégnant.

L'avis du CESER

Une situation financière saine et maîtrisée

Le CESER souligne une gestion budgétaire/financière rigoureuse et prudentielle, qui a permis de préserver les principaux indicateurs financiers de la collectivité (taux d'épargne brute supérieur à 20%, capacité de désendettement inférieure à 4 ans) et de limiter le recours à l'emprunt. Cette situation financière favorable offre notamment la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts. Cette option est néanmoins limitée dans le sens où les emprunts généreront des frais financiers, donc une baisse relative de l'épargne brute.

D'importantes contraintes budgétaires

Le CESER constate que l'effet ciseaux s'est confirmé en 2015, et qu'il devrait se poursuivre en 2016 et 2017, compte tenu des nouvelles diminutions de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse de certaines dépenses obligatoires. Il note également les faibles marges de manœuvre dont dispose la Région en matière de recettes, et qui résident essentiellement dans la fiscalité sur les cartes grises. Dans un tel cadre contraint, l'évolution des dépenses de fonctionnement doit nécessairement être contenue afin de préserver les marges d'autofinancement de la collectivité.

Un contexte non stabilisé, source d'incertitudes

Le CESER estime que la situation financière saine de la Région est d'autant bienvenue que le contexte est particulièrement évolutif :

- d'une part, le mécanisme de convergence des politiques publiques est potentiellement générateur de dépenses supplémentaires (effet d'alignement par le haut), donc d'une baisse relative de l'autofinancement de la collectivité,
- d'autre part, de nombreuses incertitudes pèsent sur les impacts financiers des transferts de compétences. Comme le CESER l'avait souligné dans son avis sur le BP 2016, le contexte de réforme particulièrement dense (loi NOTRe, nouvelles compétences, réduction des déficits publics...) aura des incidences financières et organisationnelles qui restent à évaluer à ce stade (par exemple, la compétence « transport scolaire » fera l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui aura notamment pour objectif d'en mesurer l'impact financier pour la Région).

La complexité de la décision publique

Le CESER note que la conjonction des facteurs évoqués ci-dessus rend particulièrement complexe les choix politiques à opérer. Cependant, les priorités de la Région et ses modalités d'intervention devront être progressivement précisées sur certains secteurs, dans une recherche d'efficacité de l'action publique et d'optimisation des moyens budgétaires. Il s'agirait notamment, d'une part, d'éviter un saupoudrage excessif des financements, et, d'autre part, de sortir d'une approche essentiellement centrée autour de la dichotomie « dépenses d'investissement vs dépenses de fonctionnement ». Le CESER estime en effet que la décision politique repose trop souvent sur un choix entre des dépenses d'investissement (jugées « vertueuses ») et des dépenses de fonctionnement (jugées souvent « négativement ») et de manière globale, indifférenciées). À ce titre, il souhaite engager une réflexion afin de dépasser cette dichotomie, et ainsi établir des propositions à la Région. Cette étude viserait notamment à maximiser les effets levier des dépenses d'investissement et de fonctionnement, donner à voir leur utilité socio-économique au service d'une évaluation permanente des politiques publiques régionales.

Enfin, le CESER prend acte des dispositions réglementaires ayant impliqué la réalisation de 2 comptes administratifs. Il sera attentif à la production d'un document consolidé pour la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté, le CESER ayant noté que le rapport des orientations budgétaires 2016 permettait de disposer d'une visibilité sur la situation financière de la nouvelle Région, notamment à travers son taux d'épargne brute (20,3%) et sa capacité de désendettement (3,1 années), la dette consolidée étant de 647 M€.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 15 abstentions (CGT + 1 FSU).

Les ressources 2015

Les ressources de la Région Franche-Comté diminuent de 0,5% par rapport à 2014. Elles s'élèvent à **492,7 M€** (*hors gestion active de la dette et résultats antérieurs reportés*) soit :

- **46,8 M€ de recettes d'investissement**. Hors emprunt (6 M€), ces recettes s'élèvent à 40,8 M€, soit une baisse de 10,7% par rapport à 2014, baisse qui s'explique notamment par la fin des participations versées au titre de l'opération TEMIS Sciences et par le reversement en 2014 par RFF d'une subvention européenne pour le financement de la 1^{re} phase de la LGV Rhin-Rhône.
- **445,9 M€ de recettes de fonctionnement**, en évolution de +0,76% par rapport à 2014. Cette légère hausse (+3,3 M€) est constatée malgré une baisse de la DGF « forfaitaire » (-8,9 M€), baisse elle-même atténuée par d'autres recettes en hausse (DGF « péréquation ») et participations versées au titre des fonds européens).

Les ressources de la Région sont composées comme suit en 2015 :

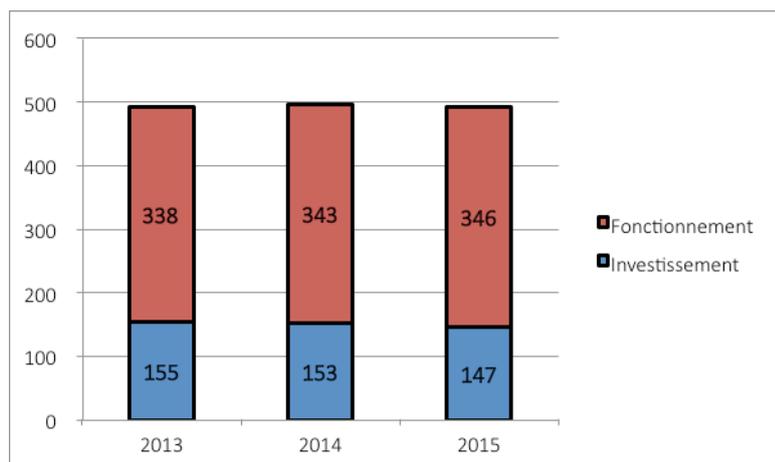
- 24,1 % du produit de la fiscalité directe locale,
- 38,2 % des recettes de fiscalité indirecte,
- 30,1 % de dotations de l'État,
- 6,4 % de subventions et fonds européens et autres participations et recettes spécifiques,
- 1,2% d'emprunt.

Ici, la comparaison par rapport aux années précédentes est difficile à faire, du fait que la fiscalité indirecte inclut les nouvelles ressources régionales attribuées suite à la réforme du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle (ces nouvelles ressources viennent se substituer aux anciennes dotations versées par l'État).

Les dépenses 2015

Les dépenses 2015 s'élèvent à 493,1 M€ (*146,9 M en investissement et 346,2 M en fonctionnement*). Globalement, on constate un maintien des dépenses réelles sur les 3 derniers exercices (environ 500 M€), avec une stabilisation relative de chaque type de dépenses (investissement et fonctionnement).

Dépenses réelles (en M€) :



Les dépenses d'investissement

Les crédits de paiement d'investissement s'élèvent à **146,9 M€**, en diminution de 4,23% par rapport à 2014 (soit -6,4 M€). Cette baisse n'appelle pas de commentaire particulier, elle résulte notamment :

- d'un report de certaines dépenses sur 2016 (exemple : un ajustement de 5,3 M au titre du plan BTP, qui résulte dans le fait que les dépenses des Conseils départementaux n'ont pas pu être comptabilisées en 2015 => la consommation de crédits se trouve ainsi reportée en 2016. Comme le CESER l'avait noté dans son avis relatif à la DM 2 de 2015, il s'agissait ici d'un ajustement technique, sans corrélation avec la réalisation ou la non-réalisation des opérations financées).
- d'une application mécanique des plans de financement des équipements subventionnés par la Région (→ diminution progressive des CPI).

Les dépenses de fonctionnement

Les crédits de paiement de fonctionnement s'élèvent à **346,2M€** en 2015. Ils enregistrent une évolution limitée à +0,83% par rapport à 2014 (soit +2,8 M€), et qui concerne principalement les dépenses d'invention. En effet, ces 346,2 M€ de CPF comprennent :

- 256,7 M€ de dépenses d'intervention directement réinjectées dans l'économie régionale, soit une évolution de + 1,29% par rapport à 2014. Les dépenses d'intervention représentent ainsi 74 % des CPF 2015.
- 50 M€ de dépenses de personnels des agents des lycées (14,5% des CPF).
- 34,3 M€ de dépenses des services généraux (10% des CPF).
- 5,2 M€ d'autres dépenses (1,5% des CPF).

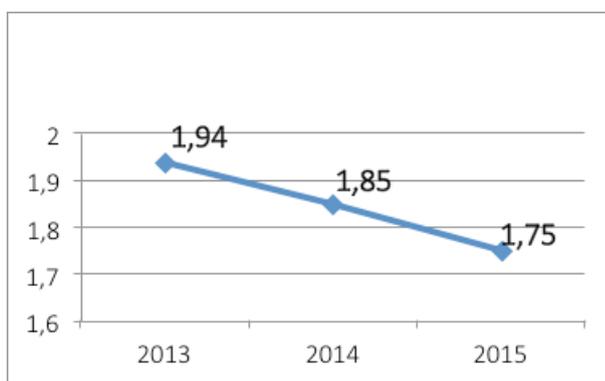
Résultat 2015, indicateurs financiers et dette

- Résultat de clôture : excédent de 4,3 M€
- Épargne brute : 99,6M€
- Taux épargne brute : 22,35%
- Encours de dette au 31/12/2015 : 174,5 M€
- Capacité de désendettement : 1,75 ans (1 an et 9 mois)
- Emprunt mobilisé en 2015 : 6 M€ (soit - 15% par rapport à 2014)
- Évolution des charges d'intérêts de la dette : - 13%

Encours de dette au 31 décembre (en M€)



Capacité de désendettement (en années)



Principales observations

Dans un contexte de ressources à la baisse (-0,5%), la Région Franche-Comté a fait les choix suivants :

a- Maintenir un niveau d'investissement comparable aux années précédentes (bien qu'en baisse - relative - par rapport à 2014), afin de financer les compétences obligatoires (renouvellement des matériels roulants TER, PPI lycées, par exemple). Le taux de réalisation des CPI est de 97,56 %, équivalent à celui constaté en 2014.

b- Limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement, avec néanmoins une augmentation de + 1,29% des dépenses d'intervention réinjectées directement dans l'économie régionale (notamment concernant la formation professionnelle et l'apprentissage, et les transports). Le taux de réalisation des CPF est de 98,59% (+0,7 point par rapport à 2014).

c- Maintenir son niveau d'épargne brute, ce qui été rendu possible par :

- Une hausse des recettes de fonctionnement (+0,7%).
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0,8%).
- Une baisse de certaines dépenses de fonctionnement :
 - baisse des charges à caractère général (-10,8%),
 - baisse des charges d'intérêt de la dette (-13%), du fait du désendettement de la collectivité et du contexte favorable des taux d'intérêts.

d- Préserver une situation financière « saine » :

- (Très) bonne capacité de désendettement, largement inférieure aux niveaux constatés dans les autres Régions. Le recours à l'emprunt est maîtrisé (6M d'emprunts contractés en 2015, en baisse de 15% par rapport à 2014).
- La charge de la dette est en diminution (elle correspond à l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement).
- Le taux d'épargne brute est maintenu (22,35%).

L'avis du CESER

Une situation financière saine et maîtrisée

Le CESER souligne une gestion budgétaire/financière rigoureuse et prudentielle, qui a permis de préserver les principaux indicateurs financiers de la collectivité (taux d'épargne brute supérieur à 20 %, capacité de désendettement inférieure à 4 ans) et de limiter le recours à l'emprunt. Cette situation financière favorable offre notamment la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts. Cette option est néanmoins limitée dans le sens où les emprunts génèreront des frais financiers, donc une baisse relative de l'épargne brute.

D'importantes contraintes budgétaires

Le CESER constate que l'effet ciseaux s'est confirmé en 2015, et qu'il devrait se poursuivre en 2016 et 2017, compte tenu des nouvelles diminutions de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse de certaines dépenses obligatoires. Il note également les faibles marges de manœuvre dont dispose la Région en matière de recettes, et qui résident essentiellement dans la fiscalité sur les cartes grises. Dans un tel cadre contraint, l'évolution des dépenses de fonctionnement doit nécessairement être contenue afin de préserver les marges d'autofinancement de la collectivité.

Un contexte non stabilisé, source d'incertitudes

Le CESER estime que la situation financière saine de la Région est d'autant bienvenue que le contexte est particulièrement évolutif :

- d'une part, le mécanisme de convergence des politiques publiques est potentiellement générateur de dépenses supplémentaires (effet d'alignement par le haut), donc d'une baisse relative de l'autofinancement de la collectivité,
- d'autre part, de nombreuses incertitudes pèsent sur les impacts financiers des transferts de compétences. Comme le CESER l'avait souligné dans son avis sur le BP 2016, le contexte de réforme particulièrement dense (loi NOTRe, nouvelles compétences, réduction des déficits publics...) aura des incidences financières et organisationnelles qui restent à évaluer à ce stade (par exemple, la compétence « transport scolaire » fera l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui aura notamment pour objectif d'en mesurer l'impact financier pour la Région).

La complexité de la décision publique

Le CESER note que la conjonction des facteurs évoqués ci-dessus rend particulièrement complexe les choix politiques à opérer. Cependant, les priorités de la Région et ses modalités d'intervention devront être progressivement reprécisées sur certains secteurs, dans une recherche d'efficacité de l'action publique et d'optimisation des moyens budgétaires. Il s'agirait notamment, d'une part, d'éviter un saupoudrage excessif des financements, et, d'autre part, de sortir d'une approche essentiellement centrée autour de la dichotomie « dépenses d'investissement vs dépenses de fonctionnement ». Le CESER estime en effet que la décision politique repose trop souvent sur un choix entre des dépenses d'investissement (jugées « vertueuses ») et des dépenses de fonctionnement (jugées souvent « négativement ») et de manière globale, indifférenciées). À ce titre, il souhaite engager une réflexion afin de dépasser cette dichotomie, et ainsi établir des propositions à la Région. Cette étude viserait notamment à maximiser les effets levier des dépenses d'investissement et de fonctionnement, donner à voir leur utilité socio-économique au service d'une évaluation permanente des politiques publiques régionales.

Enfin, le CESER prend acte des dispositions réglementaires ayant impliqué la réalisation de 2 comptes administratifs. Il sera attentif à la production d'un document consolidé pour la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté, le CESER ayant noté que le rapport des orientations budgétaires 2016 permettait de disposer d'une visibilité sur la situation financière de la nouvelle Région, notamment à travers son taux d'épargne brute (20,3 %) et sa capacité de désendettement (3,1 années), la dette consolidée étant de 647 M€.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 14 absentions (CGT).

<p>Rapport 1-6 Avis sur Coopération transfrontalière France-Suisse</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteuse : Claude Darciaux</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Situé de part et d'autre du Massif du Jura, l'espace de coopération franco-suisse de l'Arc jurassien court le long d'une frontière longue de 230 km qui touche les départements du Doubs, du Jura, et du Territoire de Belfort (950 000 habitants), ainsi que les quatre cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura (1,1 million d'habitants).

Une nouvelle stratégie a récemment été élaborée pour développer la coopération franco-suisse de l'Arc jurassien, compte tenu notamment de la densification des flux économiques et démographiques, ainsi que l'élargissement côté français du périmètre régional à la Bourgogne Franche-Comté. La Conférence Transjurassienne (CTJ) permet de donner un cadre pérenne aux échanges et aux coopérations transfrontalières de l'Arc jurassien. En complément à la CTJ, l'instance « arcjurassien.fr » a été créée afin de renforcer la gouvernance transfrontalière par la concertation entre collectivités françaises sur les coopérations et les stratégies communes à mener avec la Suisse.

Le CESER prend acte du rapport de l'Exécutif, qui se veut avant tout un rapport d'information destiné à la nouvelle assemblée. Comme le précise l'Exécutif, le voisinage de la Suisse est en effet un atout de taille pour la Bourgogne Franche-Comté. Il représente une formidable opportunité pour le développement régional et pour favoriser la complémentarité des compétences et des savoir-faire.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 2-6 Avis sur Conventionnement Région/Départements dans le cadre de l'article 94 de la loi NOTRe</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Pascal Blain</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a supprimé la clause de compétence générale des Départements et des Régions. Elle renforce notamment le rôle de ces dernières en matière de développement économique.

Dans l'attente de l'élaboration par la Région du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), et des documents-cadres relatifs à l'agriculture et à la forêt, l'article 94 de la loi NOTRe, par dérogation au droit commun, offre la possibilité aux Départements de participer une année encore aux aides accordées par la Région aux organisations de producteurs et aux entreprises exerçant une activité de production, de transformation et/ou commercialisation de produits agricoles, de produits de la forêt, de produits de la pêche. Ces aides doivent être :

- complémentaires des dispositifs de la Région,
- mises en œuvre dans le cadre d'une convention avec cette dernière.

Le CESER prend acte de ce rapport qui organise la transition. Dans un contexte économique dont nul ne maîtrise seul les tenants et les aboutissants, la coopération est plus que jamais une urgence.

Le CESER souhaite que ces conventions soient utilement apportées de synergies, une occasion de réunir les parties prenantes, l'ensemble des acteurs susceptibles d'alimenter le volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, pastorales et forestières du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en construction.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 2-8 Avis sur Installation en agriculture - Dispositif pour les agriculteurs de plus de 40 ans</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Pascal Blain</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Face au constat des potentialités de renouvellement des générations en agriculture représenté par les candidats de plus de 40 ans, la Région Franche-Comté avait mis en place en 2015, à titre expérimental, un dispositif nouveau à destination des exploitants agricoles s'installant hors du cadre familial et n'ayant pu bénéficier de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) en raison de leur âge.

Le présent rapport propose l'extension du dispositif à l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Le CESER souligne le choix de la Région de cibler les bénéficiaires prioritaires, indiquant ainsi des orientations claires, sans que pour autant aucun ne soit a priori exclu du dispositif. **Il salue le fait que l'aide proposée étende au secteur de l'agriculture un dispositif d'avances remboursables déjà éprouvé en appui des PME/PMI.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 14 abstentions (CGT).

<p>Rapport 2-9</p> <p>Avis sur Aides du Conseil régional aux audits dans les exploitations agricoles dans le cadre du plan d'actions immédiates</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi</p> <p>Rapporteur : Pascal Blain</p>	<p>Séance plénière</p> <p>Mardi 21 juin 2016</p>

L'agriculture régionale n'échappe pas à la crise qui sévit en France depuis l'année dernière et plusieurs des principales filières de Bourgogne Franche-Comté connaissent des difficultés importantes. Face à cette situation, le Conseil régional a adopté le 18 mars 2016 un plan d'actions immédiates en faveur du secteur agricole. Ce plan propose la mise en œuvre de mesures structurelles et d'accompagnement nouvelles, et d'accélérer la concrétisation d'orientations déjà retenues par la collectivité régionale.

Le CESER relève le volontarisme et la réactivité de la Région dans une situation extrêmement compliquée. Il salue le choix retenu d'apporter un soutien à ceux qui dans la difficulté se posent la question « Qu'est-ce qu'on fait demain ? » par le biais de l'audit des exploitations plutôt qu'un simple complément de rémunération ponctuel. Dans un contexte marqué par la baisse des volumes de consommation et les surplus agricoles, les distorsions de concurrence et le volume de charges supplémentaires pour les exploitations, **il est utile de réinterroger la pertinence et l'efficacité des modèles** (quelle est la bonne taille d'exploitation ? faut-il intégrer une AOP ? passer en agrobiologie ?...). Tout cela nécessite un travail conséquent, avec chaque exploitation, pour accompagner les agriculteurs vers d'autres pratiques.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention (UNSA).

<p>Rapport 4-1 Avis sur Plan de soutien lié à l'activité du BTP</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Didier Michel</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Face à la baisse de l'investissement public local et à la conjoncture difficile que traversent les entreprises du bâtiment et des travaux publics, l'État a déployé un fonds exceptionnel d'appui au secteur, à travers deux enveloppes représentant un montant total de près de 39 millions d'euros pour la région.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de s'associer à ce plan de soutien à l'investissement public local. Ainsi, au titre du budget primitif 2016, une enveloppe de 20 millions d'euros a été ouverte et répartie en deux phases distinctes :

- 10 millions d'euros seront destinés à accompagner le plan de l'État, en décroisement de ses aides, afin de subventionner un plus grand nombre d'opérations,
- 10 millions seront basés sur des critères régionaux.

Le présent rapport propose 126 projets relevant de la liste du fonds de soutien de l'État.

Le CESER a bien pris note que ce plan de soutien est un « coup de pouce » ponctuel, à côté d'autres politiques structurantes. Toutefois, il regrette que ce plan n'associe pas d'autres acteurs susceptibles de proposer des projets importants pour la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux du territoire (Caisse d'allocations familiales, Agence de l'eau...).

Le CESER estime que ce plan doit favoriser l'effet de levier et pas l'effet d'aubaine.

Un débat a eu lieu en commission sur le fléchage des investissements dans ce plan : ainsi sont reconnus, d'une part la nécessaire cohérence stratégique pour éviter le saupoudrage, d'autre part, le rôle laissé à la libre appréciation des élus locaux.

Le CESER attire néanmoins l'attention de la Région sur l'indispensable cohérence des investissements en lien avec les orientations stratégiques et les besoins du territoire, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que la bonne utilisation et gestion des deniers publics.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-5 Avis sur Fusion des lycées Viette et Le Grand Chênois à Montbéliard et les lycées Montjoux et Jules Haag à Besançon</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Béatrice Genet</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Le présent rapport de l'Exécutif fait suite à une saisine du Rectorat d'Académie de Besançon portant sur la fusion de 4 EPLE à Montbéliard (Viette et Grand Chênois), d'une part, et Besançon d'autre part (lycées Montjoux et Jules Haag).

Sur la forme, le CESER regrette que les 2 projets de fusion soient traités dans ce même rapport. En effet, ils relèvent de motifs différents ; ainsi les lycées Viette et le Grand Chênois ont pour enjeu la création d'un seul site de restauration et hébergement, dans le cadre d'une décision de fusion rectorale. Quant aux lycées Montjoux et Jules Haag, le projet s'inscrit dans le cadre du plan « Lycées » voté par l'ex-Région Franche-Comté qui visait *in fine* la désaffectation du site de Montjoux.

Sur le fond, le CESER :

- relève l'importance de ce dossier, qui concerne les formations professionnelles, sujet stratégique pour la Région Bourgogne Franche-Comté,
- insiste sur le fait que ces fusions doivent se faire en lien avec la carte des formations professionnelles et le CPRDFP,
- constate que les arguments en appui aux décisions de ces fusions sont trop peu précisés dans le rapport de l'Exécutif,
- déplore que les fiches diagnostics détaillées des lycées Montjoux, Jules Haag, Grand Chenois et Viette, qui figuraient dans les annexes du rapport du Plan « lycées » adopté en juin 2014 par l'ex-Région Franche-Comté, ne soient pas rappelées dans ce rapport présenté aux conseillers du CESER agrandi. Elles auraient en effet offert aux conseillers des éléments d'information suffisants permettant de fournir un avis éclairé.

En outre, de même qu'il avait eu l'occasion de le faire dans les avis précédents concernant la Franche-Comté, le CESER :

- s'interroge sur le devenir des bâtiments et souligne que ceux-ci doivent être adaptés à la nature des formations dispensées dans chaque établissement,
- constate qu'il est nécessaire que les décisions dans ce domaine soient accompagnées d'un plan de communication envers toute la communauté éducative y compris les parents d'élèves,
- s'inquiète du devenir des orientations stratégiques et des investissements prévus dans le cadre du Plan lycées validé en 2014 ainsi que de la future carte des formations professionnelles qui est en lien direct avec les décisions prises concernant la logistique des lycées.

À ce titre, il rappelle sa volonté de prendre toute sa place dans les instances de pilotage prévues à cet effet.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 14 abstentions (CGT).

<p>Rapport 3-10 Avis sur 22.91 CPRDF / Conventions annuelles d'application avec la DRAAF et le Rectorat</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Brigitte Vaugne</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Le présent rapport de l'Exécutif propose dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles la signature de conventions annuelles d'application pour l'année scolaire 2016-2017 : l'une avec le Rectorat d'Académie de Dijon, l'autre avec la DRAAF.

Les conseillers du CESER estiment sur le fond ne pas disposer d'éléments de contexte précis rappelant le contenu du CPRDF permettant de formuler un avis précis et argumenté.

Le CESER demande à être associé davantage à la réflexion sur l'élaboration du futur CPRFDOP et, au-delà, à la définition du programme de formations pour la future région. L'aménagement de la carte des formations constitue en effet un préalable à la signature de toutes conventions d'application sur le nouveau territoire.

Enfin, quant à l'offre de formation, le CESER :

- constatant les fermetures, affirme le rôle de la carte des formations dans l'aménagement du territoire régional,
- il plaide, par ailleurs, pour une atténuation de la spécialisation des filières professionnelles afin de favoriser l'orientation vers les voies professionnelles et la fluidité des parcours (cf. réflexion sur « la voie professionnelle, un véritable choix d'orientation », 2015).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-11 Avis sur 22.91 Tarifs restauration hébergement 2017</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Michel Fallet</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a consacré le transfert des compétences d'hébergement et de restauration des lycées à la collectivité régionale. Le présent rapport, qui concerne les établissements publics locaux d'enseignement pour le territoire bourguignon (EPL, EPLEFPA, EREA), propose de reconduire les tarifs de l'année 2016 pour 2017.

Dans la continuité des avis formulés précédemment, le CESER salue la volonté de l'Exécutif régional de rechercher l'équité et la cohérence. Il demande cependant que la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté soit l'occasion d'une avancée rapide vers une harmonisation favorable aux familles sur tout le territoire.

Le Conseil régional doit par ailleurs s'assurer que les décisions prises soient appliquées sur le terrain en soumettant la grille tarifaire totale à la décision des conseils d'administration.

Le CESER rappelle enfin sa préconisation consistant à porter une attention particulière à l'information des élèves et des familles concernant les aides sociales et les différents tarifs dont ils peuvent bénéficier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-12 Avis sur Politique tarifaire des services de restauration et d'hébergement dans les lycées de Franche-Comté</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ <small>Conseil économique social et environnemental régional</small></p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Michel Fallet</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a consacré le transfert des compétences d'hébergement et de restauration des lycées à la collectivité régionale. Le présent rapport, qui concerne les établissements publics locaux d'enseignement pour le territoire franc-comtois (EPL, EPLEFPA, EREA), propose de reconduire les tarifs de l'année 2016 pour 2017.

Dans la continuité des avis formulés précédemment, le CESER salue la volonté de l'Exécutif régional de rechercher l'équité et la cohérence. Il demande cependant que la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté soit l'occasion d'une avancée rapide vers une harmonisation favorable aux familles sur tout le territoire.

Le Conseil régional doit par ailleurs s'assurer que les décisions prises soient appliquées sur le terrain en soumettant la grille tarifaire totale à la décision des conseils d'administration.

Le CESER rappelle enfin sa préconisation consistant à porter une attention particulière à l'information des élèves et des familles concernant les aides sociales et les différents tarifs dont ils peuvent bénéficier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-3 Avis sur 53.15 - Contrats territoriaux - Conventions d'objectifs et de moyens (Sud Bourgogne et Nevers Sud Nivernais) - Programmation Beaunois</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Éric Taufflieb</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Un territoire bourguignon souhaitant s'engager dans un contrat territorial avec le Conseil régional doit choisir d'engager sa stratégie dans l'un des deux axes suivants :

- **attractivité et accueil** se déclinant sur les territoires : capter des populations, renouveler les actifs, maintenir les habitants,
- la **transition énergétique** et ses trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Les Conventions d'objectifs et de moyens (COM) Sud Bourgogne et Nevers Sud Nivernais engagent ces deux territoires sur l'axe « accueil-attractivité ». Il en va de même pour le programme d'animation et d'actions (PAA) du Beaunois pour lequel le CESER n'aura pas de remarques à formuler et qui décline pour l'année 2016 les actions liées à la signature de la COM fin 2015 sur laquelle le CESER s'était prononcé (1).

Le CESER note que nous sommes en présence de 3 territoires qui ont fait le choix de centrer volontairement les financements régionaux et les financements européens (via les fonds LEADER (2)) sur la même thématique « accueil-attractivité » et non sur la thématique « transition énergétique ».

COM Nevers Sud Nivernais

Le CESER note que les différentes stratégies engagées depuis 2003 n'ont visiblement pas suffi pour asseoir la situation du territoire comme le montre le diagnostic particulièrement inquiétant résumé dans la COM :

- « *déclin démographique qui perdure depuis plus de 35 ans* »,
- « *forte évasion des jeunes* »,
- « *des indicateurs sociaux défavorables (chômage élevé)* »,
- « *parc de logements vieillissant et énergivore avec un taux de vacance élevé* »,
- « *offre de transports collectifs insuffisante* » sur certaines parties du territoire,
- « *activité économique très limitée sur le Pays* » hormis entre Nevers et Magny-Cours,
- « *recul du tissu de petites entreprises artisanales* »,
- « *perte de 20,6 % d'exploitations agricoles en 10 ans* ».

À noter que l'État, qui limite ses interventions, dans ce cadre, à certains territoires, a classé le territoire Nevers Sud Nivernais au rang des « **territoires qu'il juge vulnérables** (3) en raison de leur situation socio-économique et qui gardent une capacité de rebond (4) » ouvrant ainsi droit à son soutien.

Le CESER souligne le diagnostic préoccupant dressé pour ce territoire. Il avait déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de souligner les fragilités de certains territoires de la Nièvre et d'interroger l'articulation de différentes stratégies territoriales en cours avec celle du Parc naturel régional du Morvan (5).

Commentaires - remarques sur la stratégie

Le CESER insiste sur l'importance des projets qui seront issus de ce territoire. Seuls des projets, de leur initiation-repérage à leur mise en œuvre, permettront d'ouvrir des chances de développement.

(1) Avis rendu lors de sa séance plénière du 10 novembre 2015.

(2) Crédits LEADER 2014-2020 : 1,550 M€ pour Nevers Sud Nivernais, 1,5 M€ pour Sud Bourgogne et 2,2 M€ pour le Beaunois.

(3) Sur ces territoires, les thèmes privilégiés d'accompagnement seront : les actions collectives des entreprises, la GPECT, le renforcement de l'attractivité du territoire pour les entreprises et les salariés, l'harmonisation de la gestion du foncier (ZA et pépinières) et l'appui aux porteurs de projet.

(4) Avec également : Communauté urbaine du Creusot-Montceau, Charolais-Brionnais, Bourgogne nivernaise, Auxerrois/Tonnerrois/Florentinois, Jovinien.

(5) Voir notamment l'avis du CESER Bourgogne « Schéma de coopération intercommunale : passer de l'incessant mécano territorial à une véritable démocratie intercommunale » du 17 décembre 2015.

Le CESER note par ailleurs que 13 années de contractualisation avec la Région (6) n'ont pas permis de sortir ce territoire de l'ornière, ce qui interroge sur les effets concrets de sa mise en œuvre.

Pourtant, pour le CESER, il ne peut y avoir de fatalité à partir du moment où des richesses tant économiques et patrimoniales qu'humaines existent sur ce territoire comme partout ailleurs. La COM fait ainsi état d'un certain nombre de points forts (Pôle de performance Nevers Magny-Cours, Pôle Bois-énergie sur Decize et La Machine, patrimoine architectural et culturel conséquent, milieux naturels remarquables...). Mais comme le notait le CESER dans l'un de ses avis : « *sur des territoires ruraux aux profils divers mais aux problématiques partagées, la différence se situera bien sur « les êtres humains en action » et sur la façon dont ils s'organiseront* » (7). Pour le CESER, la mise en relation « interinstitutionnelle » des acteurs les plus dynamiques, tant publics que privés ou associatifs, doit donc être recherchée pour « reconnaître-identifier-mettre en œuvre-faire essaimer » les projets qui donneront une perspective positive à ce territoire et à ses habitants. Pour le CESER, le territoire Nevers Sud Nivernais est assurément « plein de potentiel » mais celui-ci ne débouchera sur rien si les hommes qui l'animent sont trop « usés » pour susciter une dynamique. Pour cela, le CESER fait confiance aux acteurs locaux tout en soulignant néanmoins que les efforts de la solidarité nationale doivent aussi continuer à pouvoir s'exprimer sur ces territoires fragilisés voire en situation de déshérence.

Commentaires - remarques sur la gouvernance

Le CESER soulignera en matière de gouvernance le choix fait par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nevers Sud Nivernais de déléguer « *par convention au Conseil de développement territorial l'animation de l'ensemble des contractualisations faites au titre du PETR : Contrat territorial, Contrat LEADER, animation du Contrat local de santé et mise en œuvre de la stratégie Loire* » plaçant clairement la société civile au cœur de la gouvernance quant à la stratégie menée sur le territoire.

COM Sud Bourgogne

Ce territoire ne fait pas partie des territoires « vulnérables » évoqués précédemment et ne bénéficie donc pas, dans ce cadre, du soutien de l'État. Il est notable que ce territoire cumule un certain nombre de « forces », soulignées dans la COM et qui tranche avec l'examen précédent (8) :

- territoire « *riche d'un tissu socio-économique diversifié qui a pu jusqu'ici faire preuve d'une vitalité certaine* »,
- territoire dont « *l'armature commerciale est dense* »,
- territoire « *bien équipé en zones d'activités à vocation industrielle, commerciale, logistique, artisanale ou mixte* »,
- territoire qui « *dispose d'une offre de services de qualité à destination de la petite enfance* ».

Ainsi, la stratégie globale du territoire vise surtout à amplifier une attractivité déjà existante. Celle-ci « *s'exerce naturellement* », de par le cadre de vie et les opportunités foncières qu'il offre, de par sa position au carrefour d'axes de communication qui en facilitent l'accès ». « *L'objectif est d'entretenir et d'amplifier la dynamique d'attractivité du territoire et la dynamique démographique positive* ».

Commentaires - remarques sur la stratégie

Soulignons le fort rapprochement des préconisations de l'avis du CESER « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* » du 20 juin 2012 relatives à la nécessaire affirmation de l'identité des territoires et les objectifs recherchés par le Pays Sud Bourgogne : « *L'un des défis que le Pays doit relever aujourd'hui réside dans la nécessité de mobiliser et sensibiliser les acteurs de son territoire autour d'une culture commune de l'accueil structurée sur une identité "Pays". Le Pays Sud Bourgogne souhaite ici s'appuyer sur les marqueurs identitaires forts du territoire pour en faire les leviers de son développement* ». Figurent notamment pour le Pays au rang de ces « *marqueurs identitaires* », la culture et le patrimoine, la nature et les paysages, l'agriculture, la gastronomie, le vin et l'art de vivre.

Le CESER souligne aussi qu'il faudrait veiller à ce que la stratégie du Sud Bourgogne puisse permettre d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans toutes ses composantes (public/privé, urbain/rural notamment). Ainsi, « l'action » doit jouer sur tout le territoire avec un rôle « moteur » spécifique pour les zones les plus dynamiques devant impulser des effets d'entraînement, qui, par effet de capillarité, irriguent les territoires périphériques.

(6) Il s'agit de la troisième génération contractuelle engagée par ce territoire avec la Région, un premier Contrat de Pays Nevers Sud Nivernais ayant été adopté par l'assemblée régionale le 27 juin 2003.

(7) Avis CESER Bourgogne « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* » du 20 juin 2012.

(8) La COM n'oublie pas de souligner les faiblesses sur lesquelles l'objectif de la stratégie est d'agir : manque de lisibilité de l'offre touristique et de l'identité du territoire, manque de coordination et de lisibilité des initiatives visant au développement des circuits agricoles de proximité, développement de la périurbanisation sans réelle concertation du fait de l'absence de SCOT, difficulté des commerces de proximité des zones rurales du Pays, difficultés quant à l'accès aux services petite enfance).

Il est également important pour le CESER de souligner la nécessité de ne pas axer toute une stratégie par le prisme unique des activités « de rente » (économiques, touristiques...) telles que celles liées aux vignobles. Un territoire doit savoir s'appuyer sur la diversité des points forts qui le constituent et la diversification des « filières » existantes ou potentielles permettant ainsi de multiplier les opportunités de développement.

Conclusion

L'examen concomitant des deux COM Nevers Sud Nivernais et Sud Bourgogne permet au CESER de souligner que, de façon générale, il existe une grande variabilité des contextes et situations territoriales en termes de forces et de faiblesses entre les territoires de projets. Pour le CESER, cela illustre l'importance et la nécessité d'avoir des stratégies adaptées prenant pour base un diagnostic territorial précis et réaliste dans l'appréhension tant des forces que des faiblesses.

En matière de gouvernance quant à ces deux COM, le CESER note là aussi l'importante variabilité des modes de gouvernance des stratégies territoriales développées au sein des Pays/PETR particulièrement quant au rôle et à la place du Conseil de développement qui semblent plus affirmés pour Nevers Sud Nivernais que pour Sud Bourgogne (9).

Surtout, le CESER insiste pour que, au-delà des stratégies territoriales qui se multiplient sur nos territoires tant bourguignons que franc-comtois et des soutiens publics afférents, soit replacés au cœur de ces démarches, des **projets** et, avec eux, les **hommes** qui les portent, armés de cette conviction que la clef de la réussite est d'abord locale.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 14 contre (CGT).

(9) En cela, on rejoint les préconisations formulées par le CESER quant à la structuration des Conseils de développement des Pays dans son avis « *État des lieux et avenir de la politique des Pays* » du 3 février 2009.

<p>Rapport 4-6 Avis sur Contrat d'aménagement et de développement durable 2016-2017 du Pays Horloger</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Walter Billig</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

L'Assemblée plénière de la Région Franche-Comté a adopté en juin 2015 le nouveau cadre d'intervention des politiques territoriales pour la période 2015-2020 ainsi que les différents dispositifs d'intervention en octobre 2015. En 2015, seul le Pays Horloger n'avait pu finaliser son Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD). La stratégie du Pays Horloger s'articule autour des enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire en vue de la rédaction de la charte du futur Parc naturel régional (PNR) Pays Horloger ainsi que dans les objectifs identifiés dans le CADD.

En premier lieu, **le CESER salue le choix du Pays Horloger de développer le covoiturage** dans l'Arc Jurassien avec la mise en place d'un parking relais de covoiturage. Cette action, inscrite dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), est importante face aux nombreux déplacements - essentiellement en voiture - liés au travail frontalier en Suisse. **Cela étant, le CESER estime que les orientations et actions liées au PCET, et plus largement à la transition énergétique, sont peu approfondies pour préparer et anticiper l'avenir du territoire.** Même si différents éléments du diagnostic et des enjeux du Pays Horloger intègrent l'adaptation au changement climatique (cf. « *Le climat change, la Franche-Comté s'adapte* » du CESER Franche-Comté), les orientations et actions envisagées n'intègrent pas davantage cette dimension pour tendre vers un territoire résilient qui aurait la capacité de s'adapter aux aléas climatiques afin d'anticiper et de limiter certains effets.

Par ailleurs, comme indiqué dans des avis antérieurs sur le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD), le CESER continue d'exercer un suivi régulier et attentif sur la préservation de l'espace et l'artificialisation des sols étant donné l'acuité de ces sujets. À ce titre, les conseillers déplorent la détérioration des espaces, notamment agricoles et naturels, sur le Pays Horloger qui constitue une zone à fort dynamisme économique et démographique sujette à des pressions foncières considérables. **Face à la destruction de ressources non renouvelables telles que les sols, le CESER s'interroge sur la faible prise en compte de l'agriculture dans le CADD du Pays Horloger** sachant que celle-ci constitue une activité économique forte du territoire qui est mise à mal avec la disparition d'hectares agricoles et l'artificialisation avérée des espaces.

Dans ce cadre, le CESER souhaite alerter les différents décideurs et acteurs du territoire sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'étalement urbain et de l'extension du pavillonnaire individuel à moyen et long terme : disparition d'espaces agricoles et régression de la biodiversité, accession difficile à la propriété pour les travailleurs non frontaliers, manque de logements collectifs et locatifs, attractivité économique et touristique affaiblie par l'altération durable du paysage. **D'où la nécessité de faire de la préservation de l'espace un projet partagé et de renforcer la cohérence des différents documents de planification (SCOT, PLU...) en lien avec le futur SRADDET** pour mieux qualifier et préserver les surfaces agricoles et naturelles. Ces différentes recommandations font écho à des travaux antérieurs des CESER Franche-Comté (« *Reconquête de l'espace franc-comtois : quel projet pour ma commune ?* ») et Bourgogne (« *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* ») pour préserver et occuper l'espace de manière plus économe.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions (1 CCIR, 1 CGPME).

<p>Rapport 4-8 Avis sur 5 - Contrat territorial de redynamisation du Migennois - Convention cadre</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Éric Taufflieb</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Contexte et objet

La fermeture du lycée professionnel Blaise Pascal au 1er septembre 2016 a été votée par la Région Bourgogne en juin 2015. Elle fait suite à un incendie survenu le 8 mai 2014, sinistre qui a détruit les ateliers utilisés par la formation microtechnique. Les raisons invoquées par la Région pour justifier de cette fermeture sont les suivantes :

- coût très élevé de l'investissement à réaliser pour la réouverture de cette formation,
- effectif du lycée inférieur à 100 élèves en l'absence de cette formation,
- existence à proximité (Joigny et Auxerre) d'un panel de formations professionnelles sur les métiers de la production et du tertiaire.

Pleinement consciente que cette décision porte un préjudice au territoire, la Région a décidé d'apporter une compensation significative au territoire à titre exceptionnel d'un montant prévisionnel de 2,4 M€. En outre, la Région s'engage à faciliter la cession à la Ville et à la communauté de communes de l'emprise du lycée pour la réalisation de leurs projets d'aménagement.

Commentaires et remarques

Sur la forme, le CESER souligne que l'intitulé de cette convention « **contrat territorial de redynamisation** » risque d'apporter de la confusion dans l'appréhension des dispositifs d'action de la Région en matière d'aménagement du territoire. En effet, il s'agit bien, en l'espèce, d'attribuer un soutien exceptionnel à hauteur de 2,4 M€ pour le financement de projets situés quasi exclusivement sur la commune de Migennes (hormis la création d'une zone d'activité intercommunale à Charmoy) en compensation de la fermeture d'un lycée. De fait, cette aide ne s'inscrit dans aucun des dispositifs d'intervention régionaux existant contrairement à ce que l'intitulé de la convention laisse supposer. Cette aide ne s'apparente en effet en rien aux :

- **Contrats territoriaux** du type de ceux examinés précédemment (ex-Conseil régional Bourgogne).
- **Contrats de revitalisation/redynamisation type « centre-bourg »** de l'État suite à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) national de 2014 (avec notamment Montbard, Tournus, Avallon, Salins-les-Bains et Giromagny) et pour lequel, d'ailleurs, la ville de Migennes a été récemment retenue spécifiquement.
- **Contrats de redynamisation de site de Défense** (comme Joigny ou Dijon).

L'attribution d'une subvention « *à titre exceptionnel* » est toujours possible mais la manière de présenter la chose est porteuse d'une confusion que l'on pourrait éviter.

Sur le fond, le CESER regrette qu'à l'issue de l'incendie ayant frappé le lycée professionnel Blaise Pascal, ce territoire soit touché par la décision prise par la Région de sa fermeture à compter du 1^{er} septembre 2016. Pour le CESER, il apparaît normal que la Région prenne aujourd'hui cette décision d'apporter une aide exceptionnelle en compensation de ce sinistre pour soutenir les projets de ce territoire tels que décrits dans l'annexe du rapport.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 3 abstentions (UNSA).

<p>Rapport 4-10</p> <p>Avis sur Tarifications régionales : conventions tarifaires multimodales, accès des abonnés TER aux TGV et offres de transports dans le cadre de la carte Avantages Jeunes</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie</p> <p>Rapporteur : Walter Billig</p>	<p>Séance plénière</p> <p>Mardi 21 juin 2016</p>

Dans le cadre de sa politique de transports régionaux, la Région Bourgogne Franche-Comté encourage l'utilisation des transports collectifs par la mise en œuvre de tarifications spécifiques. À ce titre, elle souhaite encourager l'intermodalité par le développement d'accords permettant l'utilisation de plusieurs réseaux de transports et faciliter l'accès des transports aux jeunes en proposant un partenariat spécifique dans le cadre de la carte Avantages Jeunes 2016-2017.

En premier lieu, le CESER salue les actions engagées par la Région pour favoriser l'intermodalité et rendre les transports collectifs plus attractifs avec les différents points présentés dans ce rapport : les avenants aux conventions tarifaires multimodales TER/GINKO et FaciliTER Ginko, la convention pour une tarification intermodale sur la ligne routière LIVEO Besançon-Vesoul dénommée « Pass Bus Car », l'accès des abonnés TER aux TGV entre Dijon et Besançon et l'offre de transport dans le cadre de la carte Avantages Jeunes 2016-2017.

Le CESER a bien noté que la Région souhaite renforcer les liaisons en transport ferroviaire - via les « TER GV » - entre Dijon et Besançon, les deux principales agglomérations de la nouvelle région. Dans ce cadre, les bénéficiaires des abonnements TER (mensuels et annuels) sur les parcours Dijon Ville - Besançon Viotte, et inversement, pourraient accéder sans réservation aux 12 aller-retour TGV effectuant la liaison entre Dijon et Besançon (directs ou en correspondance en gare de Besançon Franche-Comté TGV via la navette entre les deux gares) pour un coût mensuel supplémentaire de 50€. **Le CESER relève que cet accord sera conclu sur une période transitoire du 1^{er} septembre 2016 au 10 décembre 2017, date de mise en service programmée de la future desserte TER renforcée entre Dijon et Besançon.**

Cela étant, le CESER appelle à rester vigilant sur la concurrence induite par ce type d'offre pouvant entraîner une moindre fréquentation des TER au profit des TGV et de la desserte de la gare de Besançon Franche-Comté TGV avec une migration des usagers TER vers les TGV et, de fait, un déficit de fréquentation TER. Il craint que cela concoure, à terme, au déficit d'exploitation des services transports régionaux, sur la liaison Besançon-Dijon et au-delà sur l'ensemble de l'axe Saône-Doubs entre Dijon, Dole, Besançon et Belfort.

Par ailleurs, le CESER note un gain de temps inférieur à 10 minutes pour un trajet entre les deux principales agglomérations de la Région, selon l'emprunt de la ligne Saône/Doubs ou la LGV via Besançon Franche-Comté TGV avec pour cet itinéraire des ruptures de charge à l'exception de quelques liaisons.

Face à ces différents constats, le CESER souhaite que les impacts de l'accès des abonnés TER aux TGV entre Dijon et Besançon soient évalués et puissent nourrir la réflexion de la Région pour la prochaine convention TER qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2018. Dans la perspective de la convention TER, les conseillers formulent aussi le souhait que les liaisons entre les axes Dijon-Besançon-Belfort et Mâcon, Chalon, Dijon, Montbard, Tonnerre, Laroche-Migennes, Sens soient mieux cadencées et articulées pour faciliter la mobilité entre les territoires de la région Bourgogne Franche-Comté et éviter les ruptures de charges.

Plus globalement, le CESER estime que les actions incitatives conduites en matière d'intermodalité se trouveraient renforcées avec la mise en place d'une carte unique régionale de transport à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. À titre d'exemple, la carte Avantages Jeunes, déclinée en support numérique, pourrait s'enrichir en offrant un accès à plusieurs types de transports et de services. Ces différentes réflexions et recommandations font écho à un travail antérieur du CESER (« *Une carte unique pour faciliter les déplacements : du ticket au support numérique* »). Dans ce cadre, le CESER restera attentif aux incidences en termes de coût sur l'infrastructure de billettique pour permettre une transposition à l'échelle régionale. Enfin, il restera vigilant sur le développement de l'intermodalité via le déploiement de parkings relais pour différents modes de transports à proximité des gares ou encore l'articulation vélo-trains.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-19 Avis sur 5603 - Déploiement du très haut débit dans l'Yonne 10 M</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gérard Thibord</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Les quatre départements bourguignons ont préparé des projets d'infrastructures de réseau de communications électroniques pour conduire à la création d'un Réseau d'Initiative Public (RIP) départemental voire supra-départemental. Ces projets s'inscrivent à la fois dans le cadre des programmes de déploiement du très haut débit établis en partenariat entre le Conseil régional et la Préfecture de Région (SCORAN) et des schémas directeurs départementaux (SDANT) ainsi que de l'appel à projets national France Très Haut Débit.

Le Département de l'Yonne réalisera dans une première phase 2016-2020 un projet d'infrastructures de très haut débit (THD) représentant un investissement de 55 719 737 € en dehors des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement).

Le CESER se félicite que le Conseil régional accompagne le déploiement du très haut débit dans les départements. Il souligne la continuité d'engagements antérieurs pris par le Conseil régional de Bourgogne.

Plus globalement, le CESER souhaite disposer d'une vision générale du déploiement du très haut débit sur les différents départements de la Bourgogne Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-20 Avis sur 5604 PP - Autorisation d'engagement pour l'exploitation, la gestion et la maintenance de l'ancien réseau WiMax</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gérard Thibord</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau Wimax, le Conseil régional Bourgogne a lancé un marché de services le 30 juin 2015. À ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2016, le prestataire retenu est en charge de l'exploitation, la supervision, la maintenance, la gestion des équipements actifs ainsi que l'assistance à la commercialisation afin de permettre l'accès à internet aux 3 000 foyers dont 200 professionnels du réseau. Cette action engage 1 million d'euros.

Ce rapport poursuit une politique engagée par le Conseil régional de Bourgogne. La technologie Wimax étant frappée d'obsolescence et le déploiement du Très Haut Débit n'étant pas effectif partout, il est nécessaire de prendre le relais pour couvrir 464 communes de Saône-et-Loire, Côte d'Or et Yonne en haut débit, dont un nombre d'entreprises et de collectivités pour lequel cet accès est vital.

Le CESER prend acte de la poursuite d'engagements pris antérieurement. Il souligne la collaboration entre les collectivités territoriales concernées. **Il approuve la volonté du Conseil régional de suppléer les défaillances de couverture à des débits corrects de zones possiblement blanches.** Il remarque que cela concerne l'équipement de bon niveau de territoires ruraux et que cela a un coût. Le Conseil régional se substitue de cette manière à un service public absent et compense les risques de décrochage numérique de territoires.

Le CESER note que cette action est transitoire en l'attente du déploiement de la fibre optique par les Conseils départementaux concernés.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-21 Avis sur 5605 - Autorisation d'engagement pour la modernisation du réseau radio régional (RCube) en très haut débit par voie hertzienne</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gérard Thibord</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Dans le cadre du déploiement du Très haut débit (THD) sur les territoires, la Région Bourgogne Franche-Comté investira 112 M€ pour que la fibre optique arrive dans les foyers, soit 400 000 prises FTTH (Fiber to the home) sur la période 2015-2020. L'enjeu pour la Région et les Départements est de disposer d'une solution innovante de Très Haut Débit par voie hertzienne pour les territoires qui ne seront pas couverts par la première phase des Schémas directeurs d'aménagement numérique (SDAN) sur la période 2015-2020. Ce rapport engage 8 millions d'euros.

Le CESER prend acte de ce rapport qui s'inscrit dans la continuité d'engagements antérieurs pris par le Conseil régional de Bourgogne.

Il regrette de n'avoir pas eu, en commission, les explications techniques sur la solution retenue ; il souligne la volonté de trouver des réponses transitoires aux besoins d'aménagement numérique des populations et des entreprises.

Le CESER s'interroge sur la situation du Jura, dont il est mentionné que son accès à l'offre satellite Eutelsat est « saturé » et qui n'est pas concerné par le rapport.

Pour ce rapport et l'ensemble des rapports présentés sur les aménagements numériques, le CESER forme le vœu que la future Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) permette une mise à plat des dispositifs existants, un diagnostic territorial précis de la couverture numérique et l'élaboration d'une politique globale pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-2 Avis sur 5138 - CPB - Convention régionale de cohésion sociale d'Avallon</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Bernard Quaretta</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Le CESER **prend acte** de la convention régionale de cohésion sociale d'Avallon. Le CESER renvoie par ailleurs aux éléments de réflexion développés ci-après.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien à la ville d'Avallon, sortie de la géographie prioritaire de la politique de la ville. En effet, la persistance des difficultés sur le territoire justifie une intervention alliant à la fois l'urbain et l'humain.

Le CESER constate néanmoins la faiblesse des moyens alloués au projet de cohésion sociale et urbaine. En outre, le CESER regrette que les objectifs poursuivis par la région mentionnent d'abord le bâti (p. 4-5). Le CESER rappelle que les orientations nationales sont, elles, prioritairement tournées vers le social. Le contrat de veille et de revitalisation de la ville d'Avallon reflète d'ailleurs cette priorité en plaçant la cohésion sociale (volets éducatif et social) avant le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-4 Avis sur Convention d'application État-Région-ANRU du volet territorial du contrat de plan État-Région Bourgogne-Franche-Comté</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Christian Hamonic</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Le CESER **prend acte** de la convention d'application État-Région-ANRU du volet territorial du CPER Bourgogne et du CPER Franche-Comté. Le CESER renvoie par ailleurs aux remarques suivantes :

- Le préambule du projet de convention rappelle que « *la politique de la ville, mise en œuvre par les contrats de ville, est articulée autour de quatre piliers : cohésion sociale ; développement économique, accès à l'emploi et à la formation ; valeurs de la république et citoyenneté ; cadre de vie et renouvellement urbain* » (p. 2). Le CESER note avec satisfaction la priorité donnée à la cohésion sociale.
- Le CESER aurait souhaité retrouver cette priorité dans le rapport du Conseil régional, qui inverse la hiérarchie mentionnée ci-dessus.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-7 Avis sur Protocoles de préfiguration (renouvellement urbain) des communautés d'agglomération du Grand Besançon et de Vesoul</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Christian Hamonic</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Le CESER **prend acte** des protocoles de préfiguration des communautés d'agglomération du Grand Besançon et de Vesoul. Le CESER formule par ailleurs les remarques suivantes :

- Le CESER souligne la complexité des protocoles de préfiguration et leur manque de lisibilité pour les citoyens. Le CESER de Bourgogne, dans l'avis « *Quel habitat pour quel habitant ?* »(10 mars 2015), appelait à dépasser la répartition peu claire des compétences qui caractérise la politique du logement.
- Les protocoles de préfiguration s'achèveront en moyenne après 18 à 24 mois d'étude. Si cette durée est nécessaire à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain, **elle contraste néanmoins avec la situation d'urgence rencontrée par les habitants des quartiers.**
- Le CESER insiste enfin sur **la nécessité d'associer les habitants à cette démarche.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 5-1 Avis sur Spectacle vivant - Extension au territoire bourguignon du dispositif Cafés-Culture</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Daniel Boucon</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Le CESER **approuve** l'extension au territoire bourguignon du dispositif Cafés-Culture. En effet, ce fonds d'aide à l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants offre plusieurs avantages :

- il accompagne les lieux dans leur fonction d'employeur,
- il contribue à sécuriser les artistes, qui doivent être déclarés et rémunérés selon le minimum conventionnel,
- il permet d'accroître l'accès à la culture et au spectacle vivant, notamment dans les zones rurales.

Le CESER souhaiterait d'ailleurs connaître le bilan du dispositif depuis sa mise en œuvre sur le territoire franc-comtois à l'été 2015.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

**Saisine de la Présidente du Conseil régional
de Bourgogne Franche-Comté :**

« Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ? »

Note d'étape

***Assemblée plénière du CESER
21 juin 2016***

Sommaire :

1. Passer de la défiance à la confiance	4
1.1 Un capital social/humain mobilisé et ... mobilisable	5
1.2 Un outil pour les territoires	6
1.3 Relever des défis majeurs pour la Bourgogne Franche-Comté.....	6
2. La demande de l'Exécutif régional.....	7
3. Les propositions du CESER	7
3.1 Les principes ayant guidé la réflexion	7
3.2 Les six orientations du CESER.....	10
> Utiliser des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-	
construire les politiques publiques régionales	11
> (Re)connaître les acteurs qui inventent à leur façon et à leur mesure	
l'avenir de la Bourgogne Franche-Comté et favoriser leur mise en réseau ..	13
> Renforcer les capacités d'agir (empowerment) individuelles et collectives	
des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives	14
> Former à l'intelligence territoriale afin d'accompagner les changements de	
pratiques inhérents à une gouvernance partagée.....	15
> Intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation	
politique et administrative afin de faire évoluer les pratiques.....	16
> Apporter les informations de façon à être mieux entendu.....	18
Propositions relatives au CESER.....	19
Annexe	19

Dans ses précédents travaux, le CESER avait souligné les enjeux d'une démocratie renouvelée qui impliquerait davantage la société civile (dont les citoyens) dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, et notamment des politiques régionales. Le CESER considérait qu'il s'agissait ici d'une importante condition de réussite de la région Bourgogne Franche-Comté.

Dans son discours d'investiture, le 4 janvier 2016, la Présidente du Conseil régional a également affirmé la nécessité de mettre en œuvre, à l'échelle de la région, de nouvelles formes de gouvernance qui redonneraient toute leur place aux citoyens et aux territoires, en associant les Bourguignons et les Francs-Comtois à un « grand acte de confiance et d'audace ». A ce titre, la Présidente a ensuite saisi le CESER afin qu'il propose des *outils concrets et des conditions opérationnelles qui pourraient permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région.*

Il est attendu du CESER qu'il produise - avant l'été 2016 - un « point d'étape » visant à éclairer la finalisation du plan de mandat de l'Exécutif régional. Tel est l'objet du présent document, qui servira également de support aux débats de l'assemblée plénière du CESER du 21 juin 2016. Cette note ne fera pas l'objet d'un vote de l'assemblée consultative régionale.

Face à la complexité de la problématique, et afin de répondre le plus précisément possible à la question posée par l'Exécutif, le CESER a privilégié une approche modeste et pragmatique, donnant à voir de premières analyses et pistes de travail. Elles sont à considérer comme l'ébauche d'une réflexion qu'il conviendra d'approfondir, afin d'élaborer un rapport de saisine définitif qui sera transmis à l'Exécutif régional en septembre 2016 (en vue du débat sur les orientations budgétaires 2017).

Le CESER a élaboré ses pistes de travail autour de 6 orientations. Elles doivent contribuer à enrichir le projet politique de l'Exécutif, la vision qu'il entend défendre pour le développement de la Bourgogne Franche-Comté. Dans un contexte de performance publique marqué par une contraction des marges de manœuvre financières, le CESER estime que la restauration de la confiance passe aussi par des choix politiques assumés, davantage explicités à la société civile, et construits à partir d'une évaluation des politiques publiques existantes.

Cette réflexion a été conduite par un groupe de travail transversal composé d'Yves BARD, Joseph BATTAULT, *animateur*, Pascal BLAIN, Marie-Claire BUDNA, André COLIN, Hélène COLNOT-BREUNE, Caroline DEBOUVRY, *rapporteuse*, Michel FAIVRE-PICON, Stéphane FAUCOGNEY, Elisabeth GRIMAUD, Nicole GUYOT, Christian HAMONIC, Christine JUND, Gérard MAGNIN, Elise MAILLOT, Jean-François MICHON, Nicole MILESI, Jean-Luc PITON, Brigitte SABARD et Brigitte VAUGNE.

1. Passer de la défiance à la confiance

Dans sa lettre de saisine¹, la Présidente de Région indique que « *Notre démocratie est malade. Nous devons la réinventer. Toutes les institutions sont appelées à repenser leur raison d'être et à revisiter leurs modes de faire, au regard de cet objectif. Elles doivent pour y parvenir s'appuyer sur une société civile souvent beaucoup plus vivante, plus innovante et créative que les « élites » ne l'admettent généralement. Réinventer la démocratie ne relève pas seulement d'un exercice intellectuel, mais aussi et surtout de petites et grandes initiatives qui, autour de projets concrets, sont à même de réunir les acteurs de terrain désireux de construire leur propre avenir, sur leurs territoires mais dans l'ouverture aux autres* ».

Si, comme l'écrit la Présidente, « *notre démocratie est malade* », force est de constater le climat de défiance qui s'installe - depuis plusieurs années - entre le citoyen et la sphère politique.

Selon le baromètre de la confiance politique, les français ont en effet de moins en moins confiance envers les institutions (soit une baisse de 4 à 9 points entre 2009 et 2015)². Ce « **désenchantement démocratique** » questionne directement la représentativité et la légitimité du politique, dans une « société d'individus » où les fonctions de représentation semblent de plus en plus difficiles à assurer. Les corps intermédiaires (syndicats, organisations professionnelles, associations, ...) n'échappent pas à cette tendance, leur représentativité – qui constitue une part importante de leur légitimité – étant également contestée depuis plusieurs années.

Aussi cette crise de confiance a-t-elle vu l'émergence de diverses formes de « **démocratie participative** », qui parviennent cependant difficilement à combler le fossé qui peut exister entre les citoyens et les responsables politiques. D'où le besoin de repenser cette interaction, notamment en s'appuyant davantage sur une société civile innovante, vivante et créative, comme précisé dans la lettre de saisine.

La présente note d'étape ne vise pas à objectiver les **causes** – multifactorielles – de ce manque de confiance (*discours politique démagogique, incapacités du politique à résoudre des problèmes récurrents tels que le chômage, perte de repères liée à la rapidité des mutations technologiques, individualisation croissante de la société...*), ni d'en souligner l'ensemble de ses **traductions** (*taux d'abstention élevé, discrédit de la classe politique, progression des partis extrémistes, ...*)³. Il convient cependant d'insister sur l'impact considérable du numérique (notamment auprès des jeunes), qui modifie les termes mêmes du débat démocratique. Le numérique change les perspectives de la discussion politique et de la représentation, tout en favorisant l'expression directe et l'émergence de nouvelles alternatives. Les réseaux sociaux bouleversent en profondeur les modalités de l'engagement et de l'action collective.

Cette crise peut cependant être analysée comme un **signe de maturité de notre démocratie**, les citoyens prenant davantage conscience des limites de l'action des pouvoirs publics, tout en exprimant une lassitude prononcée vis-à-vis d'un discours politique récurrent, la démocratie représentative ressemblant toujours plus au « gouvernement de l'opinion ».

Ces constats généralistes étant établis, le CESER souhaite toutefois souligner deux « heureux » **paradoxes** :

¹ Voir lettre de saisine en annexe

² Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF. Baisse différenciée selon les fonctions politiques exercées : députés, conseiller départemental, etc.

³ Les constats généralistes évoqués en partie 1 pourront être développés – en tant que de besoins – dans le rapport définitif que le CESER rendra en septembre 2016

- si les français expriment un sentiment « globalisé » de défiance envers les responsables politiques, ils accordent en même temps **un important crédit et une légitimité aux responsables politiques locaux et aux institutions locales** (conseils municipal, régional ou départemental).
- si le climat de défiance nourrit une certaine forme de « *pessimisme à la française* », la grande majorité des citoyens ont néanmoins **confiance dans leur capacité de changer la société par leurs actions et par leurs choix**, et une confiance avérée envers leur entourage proche (voisins notamment)⁴.

Au regard de la demande spécifique formulée par l'Exécutif régional (cf SUPRA), ce double paradoxe ouvre des **perspectives pour penser autrement la crise de confiance, au niveau local**, en prenant davantage appui sur le **capital social/humain** des territoires, dans le cadre d'un **dialogue social territorial** renouvelé impliquant davantage la société civile.

Il s'agit ici de 2 facteurs de réussite permettant de restaurer la confiance des citoyens dans le politique et davantage faire participer les acteurs aux politiques publiques régionales.

1.1 Un capital social/humain mobilisé et ... mobilisable

La défiance ne signifie nullement une démobilisation des citoyens. Bien au contraire, de plus en plus d'individus s'organisent de leur propre initiative, au niveau local, pour réfléchir et mettre en place de nouvelles formes d'action, de solidarité et de participation reposant sur une forte **implication citoyenne**.

Il n'apparaît pas aisé de dresser un portrait exhaustif de cette « **nouvelle donne territoriale** » : ces initiatives citoyennes se développent dans des domaines très variés (solidarité intergénérationnelle, mobilité, etc.) et selon des modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement très différenciées. Il est toutefois possible d'en identifier quelques caractéristiques principales :

- ces initiatives citoyennes répondent à des **besoins locaux et globaux**, dans une perspective de développement durable dans ses 3 composantes : économique, social et environnemental.
- elles répondent quelquefois à des besoins ou des problématiques insuffisamment traités par les pouvoirs publics, ou pour lesquels l'action publique n'est pas (ou plus) en mesure d'apporter des **réponses adaptées** (faute de temps, de moyens, de capacité d'anticipation, de rigidité des dispositifs d'intervention, etc).
- elles reposent sur un mode de fonctionnement **horizontal** et en **réseau**, facilitant la **coopération**, et peuvent se développer en dehors de tout cadre juridique statutaire (type association loi 1901).
- l'essor de ces nouvelles formes d'action est facilité par le développement du **numérique** et des réseaux sociaux.

Or, on constate que ces initiatives citoyennes sont souvent méconnues des pouvoirs publics et des administrations, alors qu'elles poursuivent généralement des objectifs similaires et complémentaires (développement économique, mobilité multimodale, transition énergétique et écologique, notamment). **De nombreuses coopérations restent ainsi à imaginer et à construire entre les acteurs publics et ces « citoyens actifs »**, tant leur potentiel reste largement sous-utilisé et qu'ils disposent de fortes capacités de conviction et d'entraînement de leurs pairs.

Les pouvoirs publics peuvent également compter sur la présence d'une « **société civile organisée** » **vivante et mobilisée**, qui participe d'ores et déjà pleinement aux politiques publiques. Les associations, les organisations professionnelles, les organisations patronales, les organisations représentatives des milieux sociaux, culturels, sportifs, etc. représentent elles-aussi un capital social/humain davantage mobilisable pour **co-construire des projets de développement local**.

⁴ Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF

1.2 Un outil pour les territoires

Le **dialogue sociétal territorial** peut se définir comme l'ensemble des différentes formes d'échanges, de consultation, de concertation, voire de négociation qui, au niveau d'un territoire, permettent de co-élaborer des projets locaux entre les différentes parties prenantes (Etat, organismes publics, collectivités territoriales, partenaires sociaux, associations, citoyens, ...).

En favorisant la mobilisation et l'implication des acteurs pendant tout le projet, le dialogue sociétal territorial repose sur un **processus d'intelligence collective**, qui permet d'identifier des enjeux communs, de construire une vision partagée et prospective d'un territoire, en redonnant du sens - **collectivement** - aux actions projetées.

Il constitue l'un des outils de la **territorialisation de l'action publique**, puisque le territoire devient le niveau pertinent pour traiter les problématiques économiques, sociales et environnementales. Il n'existe donc pas de modèle unique mais des spécificités qu'il convient de co-construire, le dialogue sociétal territorial ne pouvant se limiter aux frontières administratives.

En favorisant l'implication d'un maximum d'acteurs (dont les citoyens et la société civile organisée), et de par sa nécessaire action de « **proximité** », ce dialogue sociétal concourt à améliorer la gouvernance locale. Il **constitue l'un des outils déterminants pour renforcer la participation des acteurs aux politiques publiques, leur permettant ainsi de donner à voir la complexité de la décision publique.**

1.3 Relever des défis majeurs pour la Bourgogne Franche-Comté

Pour le CESER, cette saisine soulève des **3 défis majeurs** pour le développement de la région et pour sa cohésion sociale, et qui rejoignent les préoccupations qu'il avait pu exprimer dans ses travaux précédents ⁵ :

- le 1^{er} défi est de créer les conditions permettant de (re)donner envie aux acteurs ⁶ de penser l'avenir de leur territoire, dans **une dynamique positive, prospective, et qui favorise le sens du collectif et du faire ensemble**. Il s'agit d'un enjeu déterminant pour la cohésion sociale.

- le 2^{ème} enjeu est **favoriser l'équité entre les territoires, en leur permettant de trouver eux-mêmes les ressorts de leur développement et de leur adaptabilité face aux mutations qu'ils connaissent, au travers d'initiatives citoyennes innovantes et expérimentales**. Il s'agit ainsi de lutter contre un sentiment de relégation voire d'abandon de certains territoires, ruraux notamment. Pour le CESER, les territoires ne sont pas le problème mais la solution.

- le 3^{ème} défi concerne **la nécessaire adaptation des politiques publiques régionales**, afin de faire face à des problématiques sociétales complexes, interdépendantes, évolutives, et qui impliquent de faire évoluer les modalités d'intervention de la Région. Il s'agit ici d'un enjeu qui concerne plus globalement l'ensemble des acteurs publics.

Ces enjeux transversaux seront repris au fil de cette note d'étape, notamment lorsqu'il s'agira d'énoncer les principes ayant conduit à l'élaboration des propositions du CESER.

⁵ Déclaration commune du CESER Bourgogne et du CESER Franche-Comté relative à la fusion (octobre 2014).

⁶ Le terme « acteurs » est considéré dans une acception large, qui recouvre à la fois les acteurs institutionnels publics (Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires, ...), les acteurs privés (associations, entreprises, syndicats, ...) et les citoyens. Pour le CESER, tous ces acteurs peuvent être « parties prenantes » des politiques publiques régionales (cf la demande formulée par l'Exécutif).

La question posée au CESER :

Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ?

Les 2 « livrables » attendus :

- avant l'été 2016 : remise d'une note d'étape visant à éclairer la finalisation du plan de mandat de l'Exécutif régional.
- septembre 2016 : remise du rapport définitif du CESER, en vue du débat sur les orientations budgétaires 2017.

3. Les propositions du CESER

Afin de répondre à la demande de l'Exécutif régional, le CESER a mobilisé 2 types d'instances :

>> **Les 6 commissions thématiques**, chargées de repérer de petites et grandes initiatives qui, autour de projets concrets, sont à même de réunir les acteurs de terrain désireux de construire leur propre avenir, sur leurs territoires mais dans l'ouverture aux autres, notamment mais pas seulement dans les domaines évoqués dans la lettre de saisine. L'analyse de ces initiatives locales avait pour objet de dessiner des premières pistes de travail ou propositions.

>> **Un groupe de travail transversal**, chargé de :

- faire la synthèse des contributions des 6 commissions,
- élaborer le cahier des charges de la saisine,
- établir les propositions destinées à l'Exécutif régional,
- valider les 2 « livrables » (note d'étape + rapport définitif) à présenter en plénière du CESER.

Ces modalités internes de travail avaient notamment pour objectif de favoriser une sollicitation large et ouverte au sein de l'assemblée consultative régionale.

3.1 Les principes ayant guidé la réflexion

L'approche globale du CESER :

Afin de répondre à la demande de l'Exécutif (cf point 2.), le CESER :

- a adopté une approche **modeste et pragmatique**, visant à élaborer des **propositions réalistes**, poursuivant des finalités et modalités de mise en œuvre quelquefois très différenciées.
- considère que cette saisine constitue la **première étape** d'un processus à envisager sur le **long terme**, dont l'objectif est de **construire ensemble**, au niveau territorial, des solutions pour répondre à des problématiques locales et globales, dans une perspective de développement durable, la Région pouvant jouer un rôle de **catalyseur** d'initiatives à cet égard. In fine, il s'agit de favoriser le **développement** de la Bourgogne Franche-Comté et d'améliorer les conditions de vie de ses **habitants**, dans le cadre d'une **action publique progressivement renouvelée** mais qui donne des signes tangibles que de premiers changements sont mis en œuvre.
- considère le terme « **acteurs** » selon une acceptation large, qui recouvre à la fois les acteurs institutionnels publics (Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires, ...), les acteurs privés (associations, entreprises, syndicats, ...) et les citoyens. Pour le CESER, tous ces acteurs peuvent être « **parties prenantes** » des politiques publiques régionales (cf la demande de l'Exécutif).

intimement liées : **la confiance ne se décrète pas, elle s'incarne à travers le type de « partenariat » que l'institution régionale et les acteurs peuvent entretenir et développer.** Cette action partenariale est nécessairement différenciée selon les politiques publiques, les sujets traités, les territoires, leur histoire, etc.

- **il existe de nombreuses initiatives sur le terrain et un vivier important de personnes susceptibles de s'engager. Ces initiatives sont de nature à restaurer une certaine forme de confiance et à faire participer les acteurs et les citoyens,** puisqu'elles impliquent généralement un partenariat inscrit dans la durée entre les différents acteurs publics, privés et associatifs. La Région, de par son large champ de compétences, pourrait favoriser le développement et l'essaimage de telles initiatives citoyennes.

... et qui tient nécessairement compte de plusieurs facteurs de complexité :

La complexité du réel et des défis sociétaux :

Dans une société où les problématiques économiques, sociales et environnementales se complexifient, se diversifient tout en devenant de plus en plus interdépendantes, il importe de privilégier une **pensée globale, transversale et prospective.**

La complexité du réel implique également une posture **d'écoute et d'ouverture**, en laissant de la place au doute et à l'incertitude, et en abandonnant progressivement une forme de « pensée magique » (qui voudrait par exemple que les pouvoirs publics détiennent toutes les solutions pour résoudre les problèmes sociétaux – et son corollaire, que l'irrésolution de ces problèmes résulterait d'une absence de volonté ou de vision politique).

La crise de confiance pointe généralement la seule responsabilité du politique, bien que cette responsabilité soit beaucoup plus partagée, dans les faits. D'où la nécessité de dépasser cette seule problématique, d'avoir une approche plus globale, en se **confrontant** à la complexité et aux limites de la décision publique.

Les mutations des territoires et l'évolution rapide des besoins :

Les territoires sont confrontés à d'importantes **mutations de tout ordre** (*cycles économiques toujours plus courts, vieillissement démographique, impact du numérique, changement climatique, urbanisation croissante, désertification rurale, etc.*) et qui ont des impacts notoires sur l'ensemble de notre organisation sociale et économique. Ces mutations modifient subrepticement nos modes de vie, nos attentes, nos besoins, et semblent élargir nos possibilités d'action.

Dans un tel contexte de métamorphoses, l'action publique est confrontée une **double nécessité** : pouvoir **adapter** ses modalités d'intervention à des besoins sociétaux particulièrement évolutifs et diversifiés, tout en assurant la **soutenabilité des finances publiques**. Malgré les adaptations progressives de l'action publique, force est de constater que « *les institutions courent après la réalité sans jamais la rattraper* »⁷, avec un risque d'inadéquation croissant des réponses apportées aux besoins des territoires et de leurs habitants.

Ainsi, plutôt que de vouloir « rattraper la réalité », une autre approche consisterait à permettre aux territoires de trouver eux-mêmes les ressorts de leur adaptabilité face aux mutations qu'ils connaissent. Soit permettre l'essor de « **territoires résilients** », **en capacité de s'adapter aux changements et de s'organiser durablement pour faire face aux imprévus.** Cela passe par :

- la mobilisation des ressources locales (humaines, culturelles, naturelles, économiques, etc),
- la responsabilisation des acteurs locaux,
- l'apprentissage de nouvelles règles du jeu qui doivent permettre aux territoires de trouver progressivement leurs propres ressorts pour s'adapter.

La **confiance** accordée à l'initiative citoyenne, à l'innovation et à l'expérimentation est ici déterminante, tout comme l'émergence de leadership qui peut ouvrir de **nouvelles voies, donner envie de faire autrement**, favoriser la coopération, etc.

⁷ Pierre Calame. *La gouvernance à multi-niveaux*. 2013

La complexité de la décision publique :

Les rapports du citoyen au politique (et du politique au citoyen) reposent sur un **substrat culturel** profondément enraciné, marqué en France par un rôle très important de l'Etat et des institutions publiques. Le « désenchantement démocratique » est d'autant plus profond que les attentes des citoyens sont considérables à l'égard des pouvoirs publics. Dire que « l'Etat ne peut pas tout », ou que « le Politique ne peut pas tout », est généralement inadmissible au regard de l'opinion publique, mais aussi au sein même de la classe politique.

Or, la complexité du réel implique de reconsidérer les attentes – *et les croyances* – que tout un chacun formule - *et nourrit* - à l'égard du politique. A ce titre, **la décision publique est jalonnée de nombreuses ambiguïtés, ambivalences et contradictions qui limitent actuellement notre capacité collective à comprendre et à agir.** Ainsi :

- si prendre une décision unilatérale est souvent considéré comme un signe autoritaire, l'expression d'une orientation non aboutie est considérée comme une « faiblesse-de -l'Exécutif-qui-ne-sait-pas-où-il-va ».
- s'exprimer avec une forte certitude laisse peu de place au débat ouvert et serein, et exprimer un doute (ou le mettre en débat) ouvre davantage à la discussion. Mais exprimer un doute est souvent interprété comme une non-maîtrise du sujet.
- on demande à un Exécutif d'avoir une stratégie et on s'offusque le cas échéant de son absence. Mais lorsque celle-ci existe, on peut avoir le sentiment que tout est déjà réglé et voir réduire significativement son propre rôle.
- on professe l'attitude selon laquelle l'invention d'un monde qui n'existe pas encore passe par le tâtonnement et l'expérimentation, droit à l'erreur compris. Mais on est prompt à critiquer le fait qu'on expérimente seulement dans quelques endroits avant de généraliser, et pis encore que l'on puisse ne pas réussir du premier coup.
- on demande des décisions rapides « car le temps presse » mais la consultation ou la co-construction prennent plus de temps. Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Mais les échéances ne sont pas toutes décidées et de nombreuses sont imposées (loi, procédures diverses, rentrées scolaires, etc.).

Donner à voir la complexité de la décision publique constitue un enjeu déterminant pour restaurer la confiance du citoyen dans le politique. Pour ce faire, les changements à apporter sont structurels et à envisager sur le long terme, si l'on veut réellement faire évoluer les représentations et les pratiques. Il s'agit d'un travail particulièrement exigeant où chaque partie prenante (citoyens et représentants Elus) a sa part de **responsabilité**. Ainsi, les Elus ne doivent pas se priver de s'appuyer sur la richesse des territoires, sur leur capital social/humain (cf SUPRA).

A ce titre, la présente saisine soulève de multiples interpellations politiques qui, si elles sont légitimes, ne semblent pas devoir relever de la responsabilité ou d'une réponse univoque/exclusive des pouvoirs publics, et notamment du Conseil régional. La Région dispose cependant de plusieurs leviers pour favoriser les initiatives citoyennes ou pour restaurer la confiance des citoyens envers le politique.

Au vu de l'ensemble de ces considérations, les propositions du CESER ont été établies de manière à répondre spécifiquement à la demande de l'Exécutif régional.

3.2 Les six orientations du CESER

Les propositions du CESER, détaillées ci-après, ont été établies selon **6 orientations** :

- 1/ Utiliser des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-construire les politiques publiques régionales
- 2/ (Re)connaître les acteurs qui inventent à leur façon et à leur mesure l'avenir de la Bourgogne Franche-Comté et favoriser leur mise en réseau
- 3/ Renforcer les capacités d'agir (empowerment) individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives
- 4/ Former à l'intelligence territoriale afin d'accompagner les changements de pratiques inhérents à une gouvernance partagée
- 5/ Intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation politique et administrative afin de faire évoluer les pratiques
- 6/ Apporter les informations de façon à être mieux entendu

Le CESER préconise d'avoir une lecture **globale** et **transversale** de ces propositions, dont la mise en œuvre sera facilitée si elle s'**intègre directement** dans des projets concrets de développement local.

Dans le cadre de cette note d'étape, le CESER tient à préciser que **ces propositions n'ont pas de caractère définitif. Elles restent ouvertes.** Par conséquent, leurs critères d'évaluation et de suivi seront définis ultérieurement.

Ces propositions seront enrichies par le débat de l'assemblée plénière du CESER, le 21 juin 2016. Elles seront retravaillées – en tant que de besoin - dans le cadre du rapport définitif qui sera remis en septembre/octobre 2016 à l'Exécutif régional.

1/ Utiliser des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-construire les politiques publiques régionales

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générique à traiter):

Si les volontés de concertation, de consultation ou de co-construction s'expriment, elles se heurtent souvent à la question du « comment faire ? ». « On a toujours les mêmes aux réunions », « Ça ne débouche jamais sur rien », « On y perd beaucoup de temps » sont autant de remarques entendues du côté des institutions, propos qui font écho à celles entendues côté citoyens et organisations du type « On n'est pas écoutés », « Ça ne sert à rien », ou « On se fait toujours avoir ».

Au cœur du problème il y a souvent une carence de méthode. La faiblesse des pratiques de concertation en France est patente. On considère aisément que réunir des personnes dans une salle, avec les invités derrière une table ou sur une estrade et les invités en rangs d'oignons, constitue en soi une réponse adaptée. C'est rarement le cas : il y a souvent confusion entre plusieurs fonctions, en particulier celles d'animation de réunion et de distribution de parole d'une part et celle d'exposé d'un message faisant l'objet de la discussion d'autre part. Lorsqu'on l'on souhaite encourager l'implication d'acteurs dans la co-construction de politiques, on a besoin de méthodes et de personnes à même d'aider à les mettre en œuvre. Et notamment de méthodes qui permettent aux citoyens de comprendre les « règles du jeu » du processus engagé (consultation, concertation, co-construction, etc).

Comment choisir et mettre en œuvre des moyens et méthodes adaptés à la variété des situations de consultation des acteurs ?

Les propositions du CESER :

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Solliciter des avis préalables des citoyens (notamment des jeunes) sur une politique régionale	Conférences de citoyens tirés au sort organisées sur la base de méthodes reconnues et éprouvées Ateliers thématiques	En Franche-Comté : - Débat national sur la transition énergétique - Contrat de Plan Etat Région - Fusion B – FC - COP21 Conseil régional des jeunes des Pays de la Loire
Solliciter des avis territoriaux préalables des citoyens autour d'un projet d'infrastructure en permettant l'expression des points de vue pour préparer la décision	En relation avec la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), créer une cellule régionale de Débat Public formé de personnes reconnues pour leur intégrité.	« plateau débat public » de la Maison de l'environnement de Franche-Comté

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Remettre le citoyen BFC au centre des préoccupations de l'exécutif régional, en élargissant le champ d'expression des citoyens « non-initiés ». (pallier un déficit chronique de démocratie)	Questionnaire à domicile des citoyens et en ligne avec espace ouvert à toutes suggestions. Co élaboration du questionnaire avec un panel représentatif. Forum interactif. Visioconférence	
Accompagner la co-construction de projets et le dialogue territorial Co-construire, suivre et évaluer les politiques publiques régionales en prenant davantage appui sur les corps intermédiaires	Davantage intégrer les corps intermédiaires aux comités de pilotage des politiques régionales, en favorisant notamment la participation des responsables bénévoles associatifs et la représentativité des territoires	
Mesurer le degré d'amélioration des conditions de vie des citoyens de BFC	Indicateurs de développement humain durable, Co élaboration des indicateurs avec un panel représentatif	
Co-élaborer un Plan d'investissement régional d'intérêt général (=> compétence obligatoire du Conseil régional)	Diagnostic et cible. Unifier les convergences d'intérêt général au regard des réalités régionales et définir les priorités. Co élaboration avec les citoyens	
Organisation des Services publics	Identifier les AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) du service public du Conseil régional BFC et les interactions entre collectivités et services de l'Etat. Co-construire des réponses avec les citoyens	Des services publics de proximité en territoire et non des « maisons de services au public »
Prendre appui sur les manifestations sportives, culturelles, etc. et inciter les citoyens à y participer mais aussi à les co-construire		

2/ (Re)connaître les acteurs qui inventent à leur façon et à leur mesure l'avenir de la Bourgogne Franche-Comté et favoriser leur mise en réseau

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générique à traiter) :

La Région se construit non seulement par les politiques publiques (dont régionales), mais par des initiatives entrepreneuriales très diverses stimulées par un nombre considérable de facteurs : évolution de l'environnement technologique, satisfaction de besoins non satisfaits, préoccupation de raccourcir les circuits économiques et accroître leur traçabilité, produire et conserver la plus-value sur le territoire, inventer le monde qui vient, etc. Les « entrepreneurs » sont très divers : ménages, artisans, agriculteurs, collectivités locales, coopératives agricoles, industriels, start-ups, etc., et parfois ils sont des collectifs réunissant un ensemble d'acteurs différents. Ils sont la vitalité d'un territoire régional. Certains sont connus et repérés par la Région, en particulier lorsqu'ils ont reçu des subsides de sa part (ils sont sur les fichiers) ou qu'ils ont fait l'objet de reportages. Les autres sont rarement connus car ils sont « hors des radars » ou plutôt les « radars » ne sont pas paramétrés pour les détecter. De nombreux sont en zone rurale se sentant parfois éloignés de toute considération. Dans tous les cas, le potentiel que ces entrepreneurs recèlent reste largement sous-utilisé alors que ces entrepreneurs disposent de fortes capacités de conviction et d'entraînement de leurs pairs, notamment au travers de leur mise en réseau.

Comment, dans une perspective de « proximité », la Région peut-elle (re)connaître ces « entrepreneurs », les faire mieux connaître et favoriser l'essaimage de leurs potentiels ?

Les propositions du CESER :

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Identifier les citoyens / acteurs / entrepreneurs innovants / porteurs de projets sur les territoires et les reconnaître dans leur existence et leurs capacités entrepreneuriales	Recenser / Lancer des appels à « porter à connaissance » d'action et d'entrepreneurs de ces actions Géospatialisation des actions / acteurs	Les POTES (Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique) Dispositif « Emergences » http://www.rallynov.fr
Valoriser ces initiatives locales Favoriser la mise en réseau d'acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau territorial (infra-régional) - Au niveau régional - Par filières Encourager la création de communautés d'acteurs (clusters ?) (POTES d'une communauté de communes et au niveau régional, acteurs de la rénovation énergétique avec entreprises, artisans, architectes, LEP / CFA, associations de locaux, syndics, etc.)	Mettre en place une plateforme régionale Organisations de visites de réalisations de terrain Rencontres pour faire émerger des propositions Confier à des structures tierces existantes l'animation de processus de mise en réseau	Alliance Emploi Environnement à Bruxelles-Capitale
Articuler le CESER avec les Conseils de Développement des intercommunalités	Une rencontre / an ; Une newsletter commune ; travaux en commun	

3/ Renforcer les capacités d'agir (empowerment) individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générique à traiter) :

L'implication dans des projets – notamment territoriaux – permet de faire rencontrer la complexité des situations, surtout quand on co-construit avec des acteurs multiples. Donner l'occasion de participer à de tels projets à un maximum d'acteurs doit être un objectif, en particulier à un niveau d'action proche de la vie quotidienne : bassin de vie ou d'intercommunalité ou même sur un territoire plus réduit, l'essentiel étant de voir le « bout de ses actes » c'est-à-dire le résultat de son action. Les projets territoriaux souffrent cependant d'un déficit d'ingénierie sociétale : alors qu'il apparaît naturel de recourir à un architecte / maître d'œuvre pour une construction physique (un bâtiment par exemple), on considère fréquemment qu'une construction sociétale (un projet qui réunit plusieurs acteurs privés, publics ou associatifs) pourra se réaliser sans accompagnement professionnalisé. L'expérience montre que des initiateurs de tels projets (élus locaux, coopératives, etc.) souffrent souvent d'une telle absence, laquelle peut décourager les plus motivés, peut être source de gaspillage de moyens ou d'insatisfactions.

Comment renforcer les capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives ?

Les propositions du CESER :

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Impliquer des acteurs de domaines différents autour de projets concrets et fédérateurs au niveau des territoires	Apporter une ingénierie sociétale / territoriale (comme on désigne un architecte / maître d'œuvre pour un bâtiment), intégrant des méthodes adaptées visant à favoriser l'information et le débat	- territoire à énergie positive (TEPOS) - territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV)
Impliquer des publics cibles généralement marginalisés ou délaissés	- Senior : projet de prêt viager hypothécaire pour la rénovation énergétiques (syndicats de retraités, clubs de 3 ^{ème} âge) - Lycéens : appels à projet sur la biodiversité dans les lycées - Jeunes sans emplois :	
Susciter la créativité et l'envie de faire, sensibiliser les citoyens (« donner envie de »)	instaurer des espaces/lieux pour donner la parole aux citoyens, en évitant le formalisme institutionnel, et en privilégiant la souplesse et la convivialité	
Donner le droit à l'expérimentation	Envisager un appel à projet pour développer les initiatives citoyennes, ou dédié - par exemple - un pourcentage d'un budget d'intervention aux actions innovantes et expérimentales	

4/ Former à l'intelligence territoriale afin d'accompagner les changements de pratiques inhérents à une gouvernance partagée

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générique à traiter):

Faire en sorte que les territoires infrarégionaux deviennent des lieux d'initiatives et de création de valeur - en « mettant autour de la table » des acteurs variés - passe par la professionnalisation de l'ingénierie de projet. De même, la conduite de débats ouverts nécessite de la méthode afin de rendre les processus de consultation ou d'information utiles et attirants. Le nouveau contexte territorial, avec les lois NOTRe et MAPTAM, est marqué par un renforcement significatif des niveaux régional et intercommunal, par exemple avec la notion de « chef de filat ». Une compréhension partagée des trajectoires de changement est un atout indispensable à la réflexion et à l'action des institutions publiques comme privées. A ce jour, ce n'est pas encore le cas.

Comment nous donner les moyens de changements significatifs dans les pratiques en formant les parties prenantes et en professionnalisant l'ingénierie sociétale ?

Les propositions du CESER :

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Former les décideurs de tous niveaux sur les changements de paradigme en cours et sur les changements de mode de gouvernance que cela induit		
Former des ingénieurs territoriaux/sociétaux Sensibiliser et former les Elus et les services afin qu'ils portent une attention toute particulière aux initiatives citoyennes locales, dans une optique de transformation sociale.	Une école d'ingénierie territoriale/sociétale Mettre en place des formation-action transversales « Elus/services/citoyens »	

5/ Intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée

dans l'organisation politique et administrative afin de faire évoluer les pratiques

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générique à traiter):

Les structures publiques se sont organisées selon un mode vertical et descendant des points de vue politique et administratif. Une telle organisation convient à la mise en oeuvre de certaines politiques. Cependant, l'encouragement d'initiatives horizontales / territoriales et ascendantes peut conduire à des difficultés de « connexion » entre les deux flux. Les acteurs du terrain doivent trouver en face d'eux des interlocuteurs exercés aux démarches transversales et pluri-thématiques. Dans l'autre sens, l'administration pourra trouver une meilleure efficacité à prévoir une approche de ce type dans son organisation. Le CESER quant à lui peut avoir tendance à être organisé et à travailler de façon sectorielle plutôt que transversale. Des formes nouvelles de gouvernance appellent des formes visibles d'organisation administrative renouvelée et de pratiques adaptées dans les relations entre l'institution régionale et les acteurs régionaux.

Comment intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation politique et administrative afin de faire évoluer les pratiques ?

Les propositions du CESER :

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Piloter par « projets » afin de sortir des approches en silos et permettre une compréhension et une action transversale	Doter chaque direction (par exemple économie) d'une responsabilité transversale additionnelle (par exemple transition énergétique) pilotée par un Directeur adjoint	
Rendre perceptible par tout porteur de projet que la Région, dans le champ de ses compétences et dans le cadre de ses politiques, le considère comme un partenaire potentiel dans lequel elle met sa confiance	Première réponse téléphonique Première réponse e-mail ou courrier Mode de prise de connaissance du projet et de son/sa porteur/euse	
Intégrer dans chaque politique publique / investissement majeur une dimension participative et citoyenne qui favorise la formation de communautés d'intérêts partenaires de la politique de la Région	Affecter systématiquement dès la délibération un pourcentage du budget alloué (1% ?) à la mise en réseau et l'animation du processus ascendant (bottom up)	

Objectifs	Outils concrets et conditions opérationnelles	Exemples existants
Etablir des contacts informels et d'égalité avec les citoyens	Organiser des discussions avec des élus appuyées par des méthodes favorisant l'expression des citoyens	Café Citoyens ?
Favoriser la rencontre entre les Elus du Conseil régional et les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - instaurer des rencontres // créer un outil permanent et interactif pour créer du lien entre les Elus et les bourguignons francs-comtois (ex : sur le TER//comités de ligne, les lycées, la Carte avantages Jeune). Favoriser la rencontre en dehors des instances habituelles (ex : conseil d'administration d'un EPLE). - mettre en place un système de "référénts territoriaux", côté Elus et côté services (=> interlocuteurs techniques identifiés par politique publique et par territoire). 	

6/ Apporter les informations de façon à être mieux entendu

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générale à traiter):

Les informations transmises par l'institution régionale, en amont ou en aval de décisions, ou via les canaux médiatiques « officiels » sont parfois considérées comme suspectes par leurs destinataires dans un climat où leur confiance vis-à-vis des institutions est entamée.

Dans un monde de pluralité médiatique, démultipliée par les réseaux sociaux, une information émise par une institution ou ses représentants peut même être facilement considérée comme volontairement biaisée ou manipulateur et nourrir ladite suspicion. Elle peut aussi être tout bonnement ignorée par les médias au motif qu'elle ne serait pas de nature polémique, ce qui pose le problème de « comment informer sur le fond ».

Il semble que lorsqu'une information est délivrée directement aux citoyens concernés (par exemple une restructuration de lycée) en faisant toucher du doigt tout à la fois la complexité de la décision ET le chemin qui a été emprunté pour aboutir à cette décision, la compréhension se partage mieux avec les acteurs, rend la discussion plus sereine et limite ou annule les fantasmes d'intentions maléfiques supposées. L'espace laissé à l'expression de points de vue différents, divergents ou contradictoires doit naturellement être préservé mais sur des bases mieux argumentées.

Comment remplir les légitimes et indispensables fonctions d'information vis-à-vis de la population, réduire la suspicion et mettre les citoyens en position d'acteurs constructifs ?

Les propositions du CESER :

Elles seront définies ultérieurement, dans le cadre du rapport définitif remis en septembre/octobre 2016.

Propositions relatives au CESER

Problématique (exposé du problème à résoudre et question générique à traiter):

Le CESER, en tant qu'assemblée représentant la société civile placée aux côtés du Conseil régional, se définit fréquemment comme « l'assemblée du premier mot ». Cela sous-entend que, soulagé de la charge de la décision politique, le CESER dispose de la liberté d'anticiper, d'innover, d'inventer et qu'il se doit d'utiliser cette liberté. Pour la crédibilité des pistes présentées précédemment, le CESER se doit d'appliquer autant que cela est possible – et souhaitable – les principes, méthodes, types d'approche préconisées pour la Région, par exemple la transversalité. La société civile est plus variée et plus diverse que les organisations qui composent le CESER. Une gouvernance partagée que nous revendiquons, dans un cadre territorial renouvelé, nous bouscule forcément. Par exemple, les processus de démocratie participative nous réinterrogent sur notre rôle, nos forces et nos limites en tant que représentants de la société civile organisée.

**Quels changements dans les modes de faire du CESER seraient nécessaires pour nous mettre en phase avec une gouvernance partagée ?
Comment faire évoluer nos pratiques ?**

Les réponses à ces questions seront traitées par la suite, afin d'appliquer au CESER les principes, les méthodes et les types d'approche qu'il préconise à la Région.

Annexe

Lettre de saisine de la Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (voir ci-dessous)

Présidente

Monsieur François BERTHELON
Président du Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
Hôtel de Région
17 boulevard de la Trémouille
CS 23502
21035 Dijon Cedex

Dijon, le 26 janvier 2016

Monsieur le Président,

Lors de mon discours d'investiture j'ai clairement affirmé la nécessité de penser et mettre en œuvre à l'échelle de la région de nouvelles formes de gouvernance qui répondent aux exigences de notre temps : **(re)donner toute leur place aux citoyens et aux territoires, renforcer la transparence, multiplier les débats citoyens, aller au-devant des initiatives, en associant les Bourguignons et les Francs-Comtois à un « grand acte de confiance et d'audace ».**

Notre démocratie est malade. Nous devons la réinventer. Toutes les institutions sont appelées à repenser leur raison d'être et à revisiter leurs modes de faire, au regard de cet objectif. Elles doivent pour y parvenir s'appuyer sur une société civile souvent beaucoup plus vivante, plus innovante et créative que les « élites » ne l'admettent généralement. Réinventer la démocratie ne relève pas seulement d'un exercice intellectuel, mais aussi et surtout de petites et grandes initiatives qui, autour de projets concrets, sont à même de réunir des acteurs de terrain désireux de construire leur propre avenir, sur leurs territoires mais dans l'ouverture aux autres. Nous avons besoin que des liens se retissent au sein de la société, de renforcer les solidarités au sein des territoires et entre les territoires, autour des grands enjeux que sont l'emploi, la formation, les mobilités, l'accès aux services ainsi que le changement climatique, la transition énergétique et écologique ou encore la culture et le sport. Une des clés réside d'abord et avant tout dans la restauration de la confiance des citoyens envers la politique et par le renouvellement de notre rapport aux territoires. Cela passe aussi probablement par une forme de déssectorisation des approches, tout simplement parce que la vie des gens ne se découpe pas en secteurs administratifs.

J'entends que notre Région soit exemplaire à cet égard et fasse preuve de la plus grande imagination.

Je sais que le CESER est sensible à ces questions. Les assemblées de Bourgogne comme de Franche-Comté ont clairement appelé à des formes de gouvernance renouvelée afin de réussir notre nouvelle Région. J'attache une grande importance à la société civile organisée, qui constitue un élément indispensable de cohésion sociale. Le CESER, espace de dialogue constructif entre les parties prenantes en même temps que lieu privilégié de prospective, doit naturellement prendre toute sa place dans l'invention de notre futur modèle en associant, au-delà de la société civile organisée, citoyens et acteurs locaux.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de saisir votre assemblée dès ce début de mandat sur la question suivante :

Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ?

Je compte sur vous pour engager ce travail au plus tôt afin de pouvoir remettre votre rapport pour la rentrée de septembre, en vue du débat sur les orientations budgétaires d'octobre prochain, avec un point d'étape avant l'été pour éclairer la finalisation du plan de mandat. Je connais l'esprit constructif ainsi que la recherche de consensus qui vous anime. Toutefois vous n'hésitez pas à faire apparaître, le cas échéant, des points qui feraient débat sans obtenir de consensus, afin que la décision publique puisse être éclairée au mieux.

Je n'ignore pas l'ampleur de la tâche. Elle est à la hauteur de l'urgence. Conduite en ce début de mandat, celle-ci constitue une excellente opportunité de poser les bases d'une relation fertile et constructive entre nos deux assemblées durant les prochaines années.

Parallèlement, je vous remercie de bien vouloir lancer sans tarder une réflexion concernant le nom de la nouvelle région, et de me remettre votre avis avant le 18 mars, conformément aux recommandations du Gouvernement et de Madame la Préfète.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

Déclarations des différents groupes

Sur la Résolution unique	
• Chantal Delhomme , au nom de la CFDT	58
• Michel Faivre-Picon , au nom de la CGT	58
• Stéphane Faucogney , au nom de l'UNSA	59
Sur les Comptes administratifs des Régions Bourgogne et Franche-Comté	
• André Fourcade , au nom de la CFDT	59
• Kolette Athimon , au nom de la CGT	59
Sur la Coopération transfrontalière France-Suisse	
• Françoise Bévalot et Daniel Courjon , au nom des Étbs d'enseignement supérieur et de la recherche	60
Sur Installation en agriculture	
• Richard Béraud , au nom de la CGT	60
Sur Plan de soutien lié à l'activité du BTP	
• Marie-Laure Schneider , au nom de la CNPL	61
• Kolette Athimon , au nom de la CGT	61
Sur la Fusion de lycées à Montbéliard et Besançon	
• Chantal Herr-Pujol , au nom de la CGT	61
Sur les Contrats territoriaux	
• Richard Béraud , au nom de la CGT	61
Sur Contrat d'aménagement et de développement durable 2016-2017 du Pays horloger	
• Dominique Roy , au nom de la CCIR	62
Sur les Tarifications régionales TER TGV	
• Michel Faivre-Picon , au nom de la CGT	62
Sur le Très haut débit	
• Patricia Biasini , au nom de la CGT	62
Sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »	
• Chantal Delhomme , au nom de la CFDT	62
• Richard Béraud , au nom de la CGT	63
• Kolette Athimon , au nom de la CGT	63
• Christian Hamonic , au nom de la Ligue de l'enseignement	64
• Bruno Forest , au nom de la CRESS	64
• Gérard Coulon , au nom du PRADIE	65
• Pierre Alixant , au nom de la Mutualité	65
• Hélène Colnot-Breune , au nom du MRJC	66
• Daniel Boucon , au nom du secteur culturel	66

Déclaration de Chantal Delhomme, au nom de la CFDT, sur le rapport 1-1 « Résolution unique »

La CFDT s'est déjà exprimée sur le sujet lors du choix du chef-lieu de Bourgogne Franche-Comté, cette intervention complète cette expression.

Le texte du CESER, comme le texte du Conseil régional, nous semblent assez complets et acceptables. Mais trois remarques nous paraissent peu ou pas reprises dans l'avis du CESER.

1- Le poids de la démographie : Ce qui fait le dynamisme, la puissance d'une ville, d'une métropole ce n'est pas le lieu où le préfet, ou le président de région va poser son bureau et ainsi installer des fonctionnaires. Ce qui va faire le rayonnement et l'attractivité, **c'est d'abord sa démographie ! C'est-à-dire ses habitants, les citoyens.**

C'est la présence d'acteurs engagés dans la création de richesses économiques, dans la construction du faire société et du vivre ensemble, dans le service et les services au public.

2- L'accessibilité : Ce qui fera l'attractivité d'une ville, c'est **son accessibilité** par les acteurs régionaux puisque nous parlons de la Région. Le Conseil régional est une institution de mission (donc sans accès direct des citoyens à ses services). Ce qui importera c'est la circulation des données, mais surtout des acteurs : représentants, élus, responsables, militants. Elle doit donc être accessible pour permettre leur rencontre, condition de construction de projets communs. En tout cas pour la CFDT, les critères de logistique les plus vivables pour chacun doivent peser dans les choix autant que les critères politiques. Garantir une fausse répartition équitable ne contentera personne à moyen et long termes.

Ignorer ce qui facilitera le travail de tous les acteurs de la Région et se réduire à un choix qui veut ménager la chèvre et le chou n'est pas digne d'une construction ambitieuse, novatrice débarrassée des freins nostalgiques d'une époque déjà révolue.

Quelle centralité d'accès qui ne correspond pas toujours à la centralité géographique : Paris n'est pas central géographiquement mais central en terme d'accès ! Il est nécessaire de créer les lieux de rencontre, de travail, de décisions accessibles aisément à tous qui peuvent être différents du siège social. Il sera nécessaire de créer les transports collectifs adaptés à cette facilité d'accès et de cela le Conseil régional en a directement la responsabilité.

3- L'équilibre du territoire : La création d'une capitale, fut-elle métropole ne garantit en rien un développement équilibré du restant du territoire.

Ce développement ne dépend pas lui non plus de la répartition « équilibrée » des administrations. Bien pire, en se focalisant prioritairement sur ces questions de soi-disant équilibre des fonctions publiques, du nombre d'agents ou d'implantation des directions, on masque la question des déséquilibres territoriaux.

Dijon a été longtemps capitale régionale mais le désert bourguignon commence à 20 km de ses portes. Les mécanismes qui ont conduit à cette désertification sont bien plus complexes et globaux.

Quand au CESER, nous devons aussi travailler ces questions mais sans clichés et faux semblants.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT, sur le rapport 1-1 « Résolution unique »

Pour la CGT, la recherche à tout prix de maintenir une certaine équité entre les deux anciennes collectivités territoriales et notamment l'équilibre entre les deux anciennes capitales met en évidence que la loi NOTRe s'est faite dans la précipitation, sans réel objectif politique outre des économies de fonctionnement qui resteront à démontrer et la recherche d'un modèle européen - sur la taille des régions - qui n'aura pas forcément d'impact sur le développement économique.

Reste bien évidemment la question de la métropolisation et des liens entre les deux anciennes « capitales régionales » ainsi que du renforcement du triangle Dijon - Chalon/s/Saône - Besançon qui concentre l'essentiel des richesses économiques alors que se dessine une autre métropole autour de Montbéliard qui regardera à terme vers le Grand-Est (voir dernière réunion plénière). Le renforcement de ce triangle risque alors de se traduire par un renforcement des communications entre ces trois pôles pour un gain en temps de déplacement et des investissements conséquents au détriment des territoires périphériques.

Quid du rapprochement des territoires périphériques avec le centre de la région ? Ce n'est pas en « inventant » de nouvelles ruralités et en renforçant les « villes centre des départements » (par exemple Nevers a perdu près de 8 000 habitants depuis 2 000 !) qu'on revitalisera ces territoires.

Le rapport 4-3 qui sera traité dans cette plénière, et qui concerne

les contrats territoriaux Sud Bourgogne et Nevers Sud Nivernais, illustre parfaitement les déséquilibres territoriaux et le fait que même les projets engagés sur ces territoires ne leur ont pas permis d'évoluer positivement. Les politiques territoriales depuis plus de 10 ans n'ayant pas permis les améliorations attendues, quels seront alors les orientations de la région BFC qui permettraient de changer la donne ?

D'autant que les politiques économiques mises en œuvre depuis les années 2000 montrent que la Bourgogne et la Franche-Comté ont connu une expansion moins forte que le reste du territoire national, que cet état de fait perdure alors qu'une certaine reprise a été observée dans les autres régions et au plan national au lendemain de la crise de 2008 (voir enquête Insee commandée par la Région). Pour la CGT, l'harmonisation des politiques régionales doit se faire en réponse aux besoins des populations et au bénéfice des populations, avec l'ensemble des territoires qui doivent être couverts par tous les services publics.

Enfin, la CGT s'interroge sur le terme de « projet managérial » évoqué dans l'avis. Un tel projet nécessiterait un débat approfondi, autant au sein du CESER que des représentants du personnel du Conseil régional dans le cadre d'un véritable dialogue social interne. De la même manière la notion « d'accompagnement de l'administration » nécessiterait des précisions et un débat de fond.

La CGT s'abstiendra sur l'avis du CESE.

Déclaration de Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA, sur le rapport 1-1 « Résolution unique »

Nous souhaitons intervenir à propos de l'implantation des directions des services de la collectivité et plus généralement sur les conséquences de la création de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté pour les personnels de diverses structures.

Pour préparer la création officielle des nouvelles régions au 1^{er} janvier 2016, une instance a été mise en place par les préfets, l'ICOS, chargée de dialoguer avec les représentants des personnels des directions régionales. Cette instance avait été demandée avec insistance par l'UNSA et les autres organisations syndicales. Elle a préparé la fusion, les implantations de site et surtout elle a permis d'informer les personnels, très inquiets pour leur avenir et leurs conditions de travail : Travail sur site distant (TSD), télétravail, mobilité géographique forcée, indemnisation pour mobilité géographique, mobilité fonctionnelle et formation pour la préparer...

Les CHS notamment se sont ensuite réunis pour chaque direction régionale (par exemple à la DIRECCTE : 6 CHS). Même si beaucoup de points ne sont pas encore réglés, cela a permis d'apporter très régulièrement des informations aux agents, de rassurer.

La création de la Région Bourgogne Franche-Comté va avoir des conséquences importantes sur les personnels de la collectivité qui sont inquiets.

Il est absolument nécessaire que les décisions soient transparentes, se fassent en concertation avec les représentants des personnels, et donc il ne faut pas craindre de multiplier les instances de dialogue social, au fur et à mesure des avancées des travaux.

L'UNSA souhaite également attirer l'attention à un autre niveau.

La loi NOTRe instituant les grandes régions, impose une nouvelle réorganisation des CCI, puisqu'elle instaure également la création au 1^{er} janvier 2017 d'une CCIR unique, avec élections consulaires à l'automne pour définir l'équipe qui dirigera la CCI de région.

L'UNSA-CCI nous a demandé de vous faire part de la très grande inquiétude des personnels des CCI (600 salariés). Ces personnels devraient se trouver pendant le premier semestre 2017, sans règlement intérieur, et donc privés de règles relatives à leurs conditions de travail. Les inquiétudes portent également, et c'est bien légitime, sur les effectifs.

L'UNSA-CCI demande au minimum que chaque salarié conserve l'organisation du travail et les droits antérieurs à la fusion jusqu'à ce que les nouvelles modalités communes aient été négociées.

Salariés des Directions régionales de l'État en Région, salariés des CCI, salariés de la collectivité régionale, les problématiques sont très semblables.

Derrière les décisions politiques, derrière les polémiques politico-médiatiques, il y a des personnels dont la vie professionnelle et/ou la vie personnelle peuvent être impactées.

Informations, dialogue social, négociations sont indispensables.

L'UNSA demande la plus grande attention envers tous ces personnels.

Nous partageons totalement l'avis proposé par le CESER et nous le voterons.

Déclaration de André Fourcade, au nom de la CFDT, sur les rapports 1-2 et 1-3 « Compte administratif de l'exercice 2015 des Régions Bourgogne et Franche-Comté »

Le compte administratif (CA), c'est bien sûr des éléments financiers fondamentaux : recettes, dépenses, endettement...

Mais au-delà de ces aspects, le CA c'est aussi une mine d'informations qui peuvent contribuer à alimenter nos travaux.

La CFDT propose que le CESER BFC qui représente la société civile organisée, s'appuie notamment sur ces éléments, les analyse. Nous pourrions utiliser tout cela pour **travailler les grandes politiques permanentes du Conseil régional** dont il a la compétence : lycées, apprentissage, formation professionnelle,

transports, TER, action économique...

Pour la CFDT BFC, notre CESER BFC pourra ainsi **anticiper les débats à venir, préparer collectivement nos propositions** : à cette condition nous serons en état de contribuer activement dans les débats et de **peser sur les décisions régionales** qui ne vont pas manquer : par exemple lors des débats sur les Orientations Budgétaires et sur le Budget Primitif 2017.

Soyons acteurs et pas seulement commentateurs.

Déclaration de Kolette Athimon, au nom de la CGT, sur les rapports 1-2 et 1-3 « Compte administratif de l'exercice 2015 des Régions Bourgogne et Franche-Comté »

Le groupe CGT partage globalement l'avis du CESER concernant le compte administratif. Mais nous tenons à apporter quelques éléments d'appréciation qui nous paraissent essentiels.

Pour la CGT, on ne peut parler du compte d'administratif des Régions Franche-Comté et Bourgogne sans porter un regard sur la situation économique et sociale de notre pays. L'État et les collectivités ont pour mission de répondre aux besoins des populations. Pourtant, l'obsession constante depuis des années des politiques de réduction des dépenses publiques malgré l'augmentation de la population a pour conséquence de creuser les inégalités dans notre pays.

La situation économique, sociale et environnementale exige au contraire de nouveaux investissements publics. Il est crucial pour notre avenir et la vitalité de notre société, de renverser les logiques d'austérité mise en œuvre. Par exemple, pour une politique ambitieuse pour répondre aux enjeux de transitions écologiques

et des milliers d'emplois non délocalisables.

Dans notre pays les collectivités effectuent encore de 65 % des investissements.

Les collectivités et l'État ne peuvent pas être les seuls à s'engager dans l'investissement dans l'avenir de notre pays. Aujourd'hui l'investissement privé n'est pas à la hauteur, les entreprises du CAC 40 font une politique à outrance de financiarisation et ont versé plus de dividendes aux actionnaires qui ont investi dans l'outil productif des entreprises. Et qu'en même temps, les prélèvements des entreprises obligatoires ont eu un glissement depuis 10 ans de plus 10 % des entreprises vers les ménages. On ne peut pas avoir et demander des politiques d'austérité et des politiques d'investissement à la hauteur. Cela est incompatible.

Réduire les dépenses, peut-être mais c'est surtout de nouvelles recettes dont les 2 régions ont besoin. Elles ne peuvent pas se satisfaire d'être bénéficiaires du fonds de péréquation de la CVAE.

Ce n'est pas le signe d'une activité dynamique qui devrait articuler harmonieusement, selon la CGT, recherche, innovation, investissement, production, recyclage. Ce qui appelle le développement et la création de filières industrielles répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Elles ne peuvent pas non plus se satisfaire de la compensation de la diminution de la dotation de l'État par cette dotation de péréquation.

Tout cela leur fait perdre leur autonomie financière. La CGT est très inquiète de leur situation financière avec la diminution de la DGF sauf si les 2 régions s'engagent dans une politique de

véritable stratégie de relance industrielle et mettent tout en œuvre pour la réaliser.

Par ailleurs, la CGT réaffirme qu'une nouvelle fiscalité est nécessaire et il faut réformer avant de mettre en place un système plus juste et efficace.

Reste la question de l'emprunt et la dette. Ce sujet revient souvent par le coût, le volume, les ratios, l'épargne. L'emprunt et la dette ne sont pas automatiquement négatifs. Mais on ne souligne jamais les côtés positifs de celle-ci sur l'aménagement équilibré du territoire, sur l'investissement et directement sur la création de l'emploi. La CGT s'abstiendra sur l'avis du CESE.

Déclaration de Françoise Bévalot et de Daniel Courjon, au nom des É^{ts} d'enseignement supérieur et de la Recherche, sur le rapport 1-6 « Coopération transfrontalière France-Suisse »

S'ouvrir à des coopérations et rechercher des synergies avec les régions limitrophes à notre grande région est identifiée par le CESER comme une des conditions de la réussite de la fusion Bourgogne Franche-Comté. C'est dans cet esprit qu'une attention particulière est portée aux questions spécifiques à la zone frontalière avec la Suisse, sans surtout considérer cette zone comme un territoire périphérique voire marginalisé mais bien comme partie intégrante de la BFC et un de ses incontestables atouts.

Frontalier ? Transfrontalier ?

Le rapport présenté par le Conseil régional nous apparaît comme un point d'information sur le cadre institutionnel, sur les outils et les moyens d'accompagnement dédiés à la mise en œuvre d'actions de la seule coopération transfrontalière.

Au delà de cette coopération transfrontalière dont la nécessité est indiscutable, une ligne politique et une stratégie claire restent encore à définir, concernant spécifiquement l'espace frontalier français.

La spécificité frontalière ; une réalité subie

Perçu comme un El dorado depuis Paris, ou parfois depuis moins loin, l'espace frontalier est en réalité fragile, essentiellement par sa situation de dépendance vis-à-vis de la politique suisse. Ce sentiment de fragilité est également perçu du côté suisse.

Les chiffres récemment publiés par l'INSEE pour la BFC, posent la question de l'industrialisation du territoire. Cet enjeu prend tout son sens sur l'espace frontalier. Les données économiques de l'industrie horlogère suisse, le durcissement de la frontière, l'évolution de l'emploi frontalier en corollaire de l'évolution du franc suisse (voir étude CCI) contribuent à rendre particulièrement prégnante cette question de l'industrialisation.

Dans l'élaboration du SRDEII, la spécificité frontalière de la BFC ne peut être diluée dans les différents volets et nécessite une stratégie bien identifiée pour la zone frontalière, un projet global et intégré construit dans une logique de Pôle économique.

La spécificité frontalière : un atout

La frontière est une richesse ; la réussite de l'intégration d'un territoire transfrontalier peut être un élément de la politique de développement de la BFC. Un pôle économique transfrontalier serait une force pour l'arc jurassien, espace sans métropole qui doit s'imposer entre deux pôles organisés autour de métropoles à forte visibilité : Strasbourg-Bâle et Rhône Alpes-Genève et l'inscrirait dans la dynamique européenne de reindustrialisation.

Décider d'une action économique commune au bénéfice de chacune des zones frontalières nécessite une politique commune et une stratégie partagée, les avancées sur la coopération présentées aujourd'hui créent un cadre favorable à cette réflexion.

Mais il faut être lucide. Une telle coopération est conditionnée par l'attractivité, par la reconnaissance et la notoriété réciproques, soyons réalistes sur l'image que perçoivent nos voisins de nos capacités économiques et plus spécifiquement de notre action dans le domaine clé de l'innovation.

Une coopération efficace se construit sur la synergie et non sur la complémentarité (industries-industries et non commerce-industrie ou subventions-innovation).

Un tel projet renforce la nécessité pour la zone frontalière, d'une vision économique ambitieuse et de mesures significatives et territoriales telles que des aménagements fiscaux (entre autres) pour amener l'industrie à réinvestir cette zone frontalière. La période est propice à l'expérimentation.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT, sur le rapport 2-8 « Installation en agriculture - Dispositif pour les agriculteurs de plus de 40 ans »

L'extension du dispositif d'aide à l'installation des agriculteurs de plus de 40 ans à l'ensemble de la région repose sur le constat des potentialités du renouvellement des générations. Il aurait été plus pertinent d'une part de savoir si de telles expérimentations avaient eu lieu dans d'autres régions et d'autre part de s'appuyer sur le

bilan, l'évaluation de cette politique en terme d'installation pérenne de ces exploitants agricoles.

Si l'opération s'avérait être une pleine réussite, il serait dès lors bon de s'interroger sur la prise en charge par l'État de ce dispositif. La CGT s'abstiendra.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CNPL, sur le rapport 4-1 « Plan de soutien lié à l'activité du BTP »

Au nom du SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE, membre de la CNPL, je ne peux que me féliciter de la mise en place d'un plan de soutien du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dans notre nouvelle région qui compte à ce jour 598 architectes inscrits aux deux tableaux des Ordres de Bourgogne et Franche-Comté (qui seront regroupés en un seul Ordre Bourgogne Franche-Comté en 2018) la majorité des entreprises d'architecture sont des Très Petites Entreprises. Une seule entreprise (basée à MÂCON) fait partie du Top 200 des agences d'architecture à plus de 2 Millions d'€ de chiffre d'affaires.

Après le précédent plan de relance, le SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE et l'Ordre de Franche-Comté ont interrogé une grande partie des architectes identifiés sur les projets financés.

Force a été de constater que ce plan n'avait fait que ressortir des cartons des projets qui avaient été mis dans des placards faute de financements.

Aucun nouveau projet n'était alors mis sur la planche ou dans les ordinateurs des agences franc-comtoises.

À la lecture de ce nouveau Plan de Soutien, nous avons effectué quelques sondages, avec les mêmes réponses et constats que précédemment : une majorité de projets déjà étudiés !

Le SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE rejoint les propos de l'avis présenté par Didier Michel et déplore l'effet d'aubaine que représentent ces subventions sans véritable ambition, ni orientations stratégiques structurantes.

J'ai été sensible à l'annonce ou plutôt la confirmation par M^{me} la présidente sur la mise en place d'évaluation des politiques publiques. Évaluation que le SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE appelle de ses vœux depuis quelques années, qui, en plus de l'impact économique, doit inclure absolument les critères sociaux et environnementaux.

La CNPL votera favorablement cet avis.

Déclaration de Kolette Athimon, au nom de la CGT, sur le rapport 4-1 « Plan de soutien lié à l'activité du BTP »

La CGT soutient le plan lié à l'activité du BTP et votera l'avis.

Pour autant, la CGT demande que des barrières de sécurité soient montées avec :

- des garanties sur les entreprises qui vont bénéficier de ce programme sur le suivi de l'évolution de l'emploi, des formations, des conditions de travail et de sécurité,
- le refus de la sous-traitance pour que les aides bénéficient réellement à des entreprises locales pour des marchés locaux, en veillant à lutter contre le travail dissimulé,
- que les chantiers soient attribués en priorité aux entreprises bourguignonnes franc-comtoises,

- que la région introduise des clauses sociales et environnementales lors de la conclusion de marchés publics,

- la mise en place d'une commission d'attribution et de suivi des aides qui seront accordées. Dès lors l'Exécutif devra exiger les remboursements.

Enfin, nous insistons à nouveau sur notre exigence d'avoir une commission d'attribution et de suivi des aides accordées, avec la participation des partenaires sociaux et une transparence sur les aides versées.

Déclaration de Chantal Herr-Pujol, au nom de la CGT, sur le rapport 3-5 « Fusion des lycées Viette et Le Grand Chênois à Montbéliard et les lycées Montjoux et Jules Haag à Besançon »

Cet avis consacre l'entrée en phase opérationnelle d'une partie du « plan lycées » de l'ancienne région Franche Comté. Un désaccord patent et durable entre le Conseil régional, les personnels et les usagers a marqué chaque étape de ce plan.

Le groupe CGT partage les remarques et les craintes que pointe l'avis.

Au-delà, en l'absence d'informations et de perspectives sur la réalisation de ce plan dans le cadre de la région Bourgogne Franche-Comté, attachés à un développement d'une formation professionnelle de qualité, sur tout le territoire et pour tous, nous nous abstenons sur cet avis.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT, sur le rapport 4-3 « Contrats territoriaux - Conventions d'objectifs et de moyens (Sud Bourgogne et Nevers Sud Nivernais) - Programmation Beaunois »

Notre intervention se justifie par les conclusions tirées par la commission sur la convention Nevers Sud Nivernais. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit lors de notre intervention sur la Résolution Unique à propos des territoires périphériques.

Pourtant nous nous devons de rappeler que la réforme territoriale nous a été présentée comme facteur de développement et de progrès pour tous les territoires.

Force est de constater que plutôt qu'à rechercher les causes de 13 ans d'échec de contractualisation avec la Région, la commission semble se désintéresser de ce territoire laissant les acteurs locaux se débrouiller et en appelant à la solidarité nationale.

Bel exemple de développement harmonieux de notre région, passé les murs du triangle Dijon, Besançon, Chalon point de salut ! La CGT votera contre cet avis.

Déclaration de Dominique Roy, au nom de la CCIR, sur le 4-6 « Contrat d'aménagement et de développement durable 2016-2017 du Pays horloger »

À la lecture de l'avis, que j'ai trouvé quelque peu « injuste » en ce sens qu'il laisse entendre que le Pays Horloger ne prendrait pas en compte le développement durable, je crois utile d'éclairer notre assemblée.

Je rappelle que le Pays Horloger n'est maître d'œuvre qu'en matière de CADD, que c'est un espace de contractualisation, faisant avec ce que les collectivités du territoire lui apportent, et inscrivant des actions dans un cadre très restreint et ne détaillant enfin que des projets retenus au titre de la contractualisation.

Tout ce qui est fait sur ce territoire conformément au PCET et plus largement dans le cadre de la transition énergétique, ne se retrouve bien évidemment pas dans le CADD.

En revanche, nombre d'actions sont inscrites dans le PNR et j'invite les membres de notre assemblée à apporter un soutien réel à ce dossier lorsqu'il se présentera à notre examen.

Sans attendre ces échéances, le Pays est engagé dans nombre d'actions concourant au développement durable :

- Un plan d'approvisionnement massif pour optimiser l'usage du bois local dans la filière énergétique.

- Un soutien aux économies d'énergies dans les communes avec un conseiller énergie partagé.

- Un ambitieux programme de promotion du covoiturage, mobilités douces et fort soutien à un dossier défendu par notre assemblée : la ligne des horlogers.

- Un soutien au réemploi par la création d'une recyclerie.

- Un engagement dans un programme transnational inter-reg pour optimiser le lien urbanisme/mobilités.

En lien avec la dimension urbanistique, et la consommation des espaces agricoles et usages dans le cadre du SCOT, des travaux sont engagés avec la Chambre d'agriculture, pour évaluer la consommation des espaces ; de même, un architecte a été recruté pour accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement afin d'apporter une plus grande attention à ce sujet et un plus grand soin à la qualité paysagère prenant en compte les espaces naturels.

Comme vous le voyez, des actions bien réelles et qui méritaient sans doute d'être portées à connaissance.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT, sur le rapport 4-10 « Tarifications régionales : conventions tarifaires multimodales, accès des abonnés TER aux TGV et offres de transports dans le cadre de la carte Avantages Jeunes »

Rendre les transports collectifs plus attractifs avec une offre tarifaire améliorée est une action que la CGT apprécie, avec toutefois des interrogations sur l'offre « TER/TGV ». Proposer la possibilité d'emprunter les TGV entre Besançon-Dijon et inversement, ne peut et ne doit en aucun cas déboucher sur un allègement de l'offre ferroviaire TER sur la ligne Saône-Doubs dans le futur plan de circulation annuel 2018 et la future convention qui sera effective au 1^{er} janvier 2018.

Domage également, que cette évolution tarifaire ne concerne que le territoire franc-comtois de la Région ; en effet, elle aurait mérité de couvrir la totalité de l'offre ferroviaire régionale, même en attente d'une harmonisation nécessaire.

La CGT votera l'avis présenté.

Déclaration de Patricia Biasini, au nom de la CGT, sur le Très haut débit (rapports 4-19, 4-20 et 4-21)

La CGT, comme le pointe le CESER dans l'avis, estime qu'il faut disposer d'une vision générale du déploiement du Très Haut Débit, des opérateurs, des financements, des différentes techniques.

Puisqu'il n'y a plus d'opérateur public unique en matière de télécommunications, le risque est grand de voir les différents

opérateurs devenir des décideurs en fonction de leurs intérêts propres.

Pour la CGT, c'est le service public accessible à tous, sur tous les territoires qui doit être l'objectif recherché.

La CGT votera les avis présentés.

Déclaration de Chantal Delhomme, au nom de la CFDT, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

Note d'étape

« Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ? »

Nous sommes aussi interrogés.

La présidente de région a saisi le CESER. Dans un même mouvement elle prend à bras le corps cette question importante de l'avenir de la démocratie et de son renouvellement, et elle reconnaît la place et le rôle du CESER. Nous nous en félicitons.

Méfions-nous ! Nous sommes interrogés nous aussi sur nos pratiques car si souvent on parle de crise de la politique, c'est bien de la crise de la politique institutionnelle et institutionnalisée dont-il s'agit. Et nous en faisons partie que ce soit comme organisations,

associations et aussi comme assemblée du CESER.

Souvent à la CFDT, devant les menaces de suppression des CESER, nous nous disons : « Si le CESER n'existait pas, nous chercherions tous à l'inventer ! ». Alors inventons-le ! Inventons-le, ce CESER sans nous enfermer dans des contraintes soi-disant légales, de procédures que nous nous infligeons ! Inventons le CESER que nous voulons. C'est tout l'objet de la période transitoire actuelle. Chacun à sa place doit prendre ses responsabilités : co-présidents, membres du comité et du bureau et chaque conseiller !

La note d'étape qui nous est proposée permet d'ouvrir le débat et trace les premiers axes. Ce travail est à poursuivre pour produire l'avis final, mais aussi pour en faire un travail permanent tel que l'a annoncé le président. La méthode choisie nous va bien, elle

alterne l'expression des conseillers et de leur groupe, le recours à des experts, et l'élaboration collective dans un groupe de travail.

Quelle démocratie ?

Attention : améliorer la démocratie ce n'est pas seulement améliorer la qualité du face à face entre l'élu et le citoyen. Cette vision qui réduit la démocratie à cette image où rien n'existerait (hormis quelques procédures améliorées) entre l'élu et le citoyen a participé à la situation actuelle et elle conduit à des systèmes totalitaires. La vie démocratique c'est la richesse des relations qui conduit à des décisions qui se prennent sous des formes multiples. Les formes de la démocratie sont multiples et si on veut schématiser nous dirions qu'il y a la démocratie représentative, la démocratie participative (celle où le citoyen peut donner son avis directement), et la démocratie sociale.

La démocratie sociale, celle qui permet non seulement d'exprimer des avis collectifs, mais qui participe aussi à la construction de projets. Celle où les citoyens délibèrent dans leur organisation, leur association, choisissent et arbitrent. Et portent ces projets, ces propositions pour obtenir des résultats tangibles avec ou sans les politiques.

Le cœur de métier de la CFDT.

Pour faire vivre la démocratie, participer à la vie démocratique c'est développer le dialogue social. Un dialogue social qui articule, écoute des réalités vécues, construction de revendications traduites ensuite en propositions porteuses d'avenir, recherche de compromis avec les autres forces sociales. Bref, faire société ensemble et non porter des intérêts particuliers et laisser au final les politiques arbitrer.

Nous voulons rendre les salariés acteurs individuels et collectifs de leur vie y compris dans l'entreprise. Pour cela, nous nous appuyons

sur les salariés qui nous font confiance dans les entreprises, les 32 000 adhérents à la CFDT et les 77 952 électeurs (mesure de la représentativité en 2013) en Bourgogne Franche-Comté.

Nous développons des pratiques telles que les enquêtes, les rencontres sur les lieux de travail y compris dans les TPE PME. Bien sûr en continuant le débat collectif dans nos sections syndicales, et les autres instances de la CFDT.

Dans le contexte actuel, nous mesurons le chemin qui reste encore à parcourir quand nous devons mettre en place de nouvelles formes de protection sociale des salariés attachées à la personne pour faire face aux mutations gigantesques du monde du travail, quand nous souhaitons que les salariés puissent s'exprimer sur ce qui les concerne directement dans leur vie au travail !

Et maintenant ?

Pour revenir aux suites de notre travail au CESER sur les évolutions de la démocratie nous proposons 3 axes de travail à reprendre dans l'avis final :

- Quelle place pour le dialogue social dans les politiques régionales ? Des exemples concrets existent déjà et des travaux de nos assemblées sont disponibles.
- Quelles pratiques développons-nous dans nos organisations qui permettent de donner la parole aux citoyens ?
- Comment allons-nous préparer la prochaine mandature du futur CESER en développant des pratiques de débat participatives et collectives avec les conseillers, mais aussi à l'extérieur du CESER ? C'est bien un travail sur le sens de notre assemblée, les orientations, puis les objectifs qui est prioritaire. Les procédures, règlements en découleront. Nous devons nous engager dans cette voie maintenant. L'adoption de cette méthode sera un des critères de positionnement de la CFDT.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

(En italique, les citations notamment celles de la note d'étape.)

Il était impossible d'appréhender cette note d'étape sans la mettre en perspective avec l'actualité sociale de notre pays, sans la mettre en perspective avec ce que nous avons vécu lors de notre dernière assemblée plénière.

Notre démocratie est malade... affirme Madame la présidente de Région. Nous partageons pour partie cette affirmation lorsque Myriam El Khomri brandit l'article 44-2, que Manuel Valls joue du 49-3 ressuscitant ainsi *le coup d'État permanent* dénoncé en son temps par François Mitterrand, lorsque Bernard Cazeneuve menace, comme en 1962, d'interdire les manifestations.

C'est ce même esprit qui a régné lors de notre dernière assemblée lorsque les présidents du CESER nous ont, contre toute procédure, imposé un représentant du collège 2 pour siéger au conseil d'administration de la COMUE.

Il nous faut donc *réinventer la démocratie...*

C'est ce que font depuis quatre mois sept organisations syndicales *multipliant les petites et grandes initiatives en s'appuyant sur une forte implication citoyenne.*

Faisant leur les remarques et préconisations du groupe de travail, elles *mobilisent et impliquent l'ensemble des acteurs* concernés par la Loi – Travail, elles identifient les enjeux communs grâce *au processus d'intelligence collective, elles redonnent du sens - collectivement - aux actions projetées*

La confiance ne se décrète pas, elle s'incarne...

C'est ce que montre le soutien aux sept organisations syndicales des 60 % de français hostiles à cette loi et favorables aux manifestations malgré les propos du gouvernement relayés par certaines organisations et par nombre de médias.

Je conclurai en citant une dernière fois les propos du groupe de travail, le gouvernement (cela s'applique aussi à notre présidence) doit *accepter de nouvelles voies, et faire autrement.*

Déclaration de Kolette Athimon, au nom de la CGT, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

La note d'étape pointe de nouvelles formes d'actions mises en place par les individus. Pourquoi les individus mettent-ils en place de nouvelles formes d'actions, si ce n'est pour pallier les défections des pouvoirs publics dues à des choix politiques qui ne répondent pas ou peu, ou plus, aux besoins des individus quels qu'ils soient (particuliers et/ou professionnels). Les collectivités locales créées des relais de services publics, (je dis bien service public car pas un mot que ce soit sur ce sujet ni dans la note d'étape ni dans la résolution unique), en lieu et place de services tels que la CAF, la CARSAT, la poste et bientôt les finances publiques (les trésoreries ferment, les centres des finances publiques fusionnent

avec moins de personnels au final). La population vieillit et par conséquent crée de nouveaux besoins qui devraient être assurés par des services publics et non par des associations de droit privé. Ce désengagement de l'État ne fait qu'augmenter les charges financières de ces collectivités alors que dans le même temps la DGF diminue. Le gouvernement dans sa logique de réduire le déficit budgétaire démantèle les services publics de proximité, ce qui ne fait qu'accroître les inégalités des territoires. Sous prétexte que le tissu économique d'un territoire est faible, il ferme les services publics de proximité car pas rentables. Un pauvre n'a-t-il pas le droit de recevoir les mêmes services qu'un riche ?

Déclaration de Christian Hamonic, au nom de la Ligue de l'enseignement, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

1- Selon son niveau d'intégration, on fait plus ou moins confiance aux politiques en général. La question sociale est donc fondamentale, comme l'est celle de la réduction des inégalités.

2- Attention aux idées préconçues ou aux généralisations hâtives. Nous venons d'interroger des jeunes Bourguignons à propos de l'image qu'ils se font du Conseil régional, de ses élus, de ses politiques. Certains jeunes avaient travaillé sur des projets collectifs bénéficiant de l'aide de la région. Leur point de vue est très clairement positif, alors que pour les autres il est foncièrement négatif.

3- On observe que dans certains pays, le niveau de confiance à l'égard des institutions est très élevé. C'est à la fois le résultat

d'une éducation appropriée et une prise en charge très volontariste par les citoyens eux-mêmes des problèmes qui les concernent, encouragés et accompagnés par les collectivités publiques, les syndicats et les associations.

4- Tout ce qui précède doit nous conduire à réfléchir à un nouvel arbitrage entre l'application des programmes politiques des élus du suffrage universel et les initiatives portées par les citoyens. Nous partageons donc l'idée développée par Daniel Boucon, co-président de la commission cadre de vie, selon laquelle le Conseil régional doit renforcer fortement ses capacités d'accompagnement des initiatives de terrain, plutôt que de les noyer dans des procédures administratives peu adaptées.

Déclaration de Bruno Forest, au nom de la CRESS, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

Les CRESS Bourgogne et Franche-Comté s'inscrivent dans la volonté du CESER de privilégier une approche modeste et pragmatique concernant la saisine de la présidente de Région.

En effet, il nous semble nécessaire d'être modeste face à cette défiance des populations envers les institutions comme cela a été montré dans les éléments du baromètre du CEVIPOF, car cette baisse de confiance touche également toutes les formes d'organisation, y compris les entreprises de l'économie sociale. Certes, à un niveau moindre que les institutions politiques, mais pour autant les structures de l'ESS sont confrontées dans leur quotidien à ce renfermement sur soi qui percute notre vision d'une société plus solidaire, plus participative. Ceci se traduit par une baisse du bénévolat, un engagement des jeunes de moins en moins importants et par conséquent un vieillissement des conseils d'administration.

C'est pourquoi, une approche pragmatique qui s'appuie sur ce qui se fait au travers de la société civile, comme cela est précisé dans la lettre de saisine, peut permettre d'irriguer dans toute la société et bien entendu à l'ensemble des politiques publiques portées par la région, des formes de participation citoyenne, démocratique et collective.

Pour cela, les entreprises de ESS, qui place l'humain et son environnement au centre de leurs préoccupations, avec une réelle approche citoyenne et sociétale des questions économiques, de par leurs principes qui caractérisent cette autre forme d'entreprendre et plus particulièrement, leur gouvernance démocratique, peuvent être un appui important pour redonner confiance aux citoyens et renforcer leur participation à la vie de la cité.

Cette approche pragmatique se traduit au quotidien au sein des entreprises de l'ESS, avec entre autres :

- Par une participation des salariés aux décisions dans les coopératives de production, mettant en avant un modèle de partage autant des responsabilités que des résultats de l'entreprise.

Ou

- Par une participation bénévole dans la gouvernance des mutuelles, associations, au travers du principe, 1 homme, 1voix.

Ou encore

- Par l'implication des parties prenantes (salariés, familles, membres des conseils d'administration) dans les conseils à la vie sociale dans

les établissements, mutualistes, associatifs de personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

Ou encore dans les initiatives développées par les structures de l'éducation populaire (MJC, centre sociaux, ligue de l'enseignement...) qui sont porteurs d'émancipation en rendant acteurs les populations.

Ou bien au niveau de la jeunesse

Par des expériences éducatives et formatrices pour les jeunes avec la construction collective de projets au travers des coopératives jeunesse de services.

Pour autant et en complément de ces exemples, les entreprises de l'ESS ne vivent pas en vase clos et s'inscrivent bien dans une dynamique de coopération sur les territoires, au travers de différentes initiatives par des projets entre des acteurs publics, notamment les collectivités, avec la mise en place de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ou encore par le biais de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) avec des collectivités, des entreprises hors ESS, PME, TPE ou des organismes universitaires, etc.

Ces exemples ne manquent pas dans l'ESS qui permettent aux personnes de s'engager, de participer, de s'exprimer, de décider dans des projets collectifs, coopératifs, mutualistes, associatifs, mais aussi dans les champs de l'économie circulaire, collaborative et par conséquent en donnant la place aux citoyens dans les territoires.

C'est pourquoi, les entreprises de l'ESS, véritables sociétés de personnes, acteurs des territoires où souvent celles-ci et plus particulièrement dans le milieu rural, sont les principaux pourvoyeurs d'emplois, et par conséquent facteurs de cohésion sociale important, peuvent être des relais de la vie démocratique, de la participation citoyenne et de l'engagement des populations dans notre région.

La valorisation de cette dimension citoyenne et démocratique, que promeut l'ESS, peut contribuer à redonner confiance aux populations pour ouvrir de nouvelles voies, donner envie de participer, de faire autrement.

D'où la nécessité pour les CRESS que les politiques publiques portées par la Région, soient co-construites, dans un réel partenariat, avec l'ensemble des acteurs des territoires et plus particulièrement avec les entreprises de l'ESS.

Déclaration de Gérard Coulon, au nom du PRADIE, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

À l'occasion du débat sur la note d'étape produite par le groupe de travail « Initiatives citoyennes », animé par Joseph Battault, je suis intervenu et vous trouverez ci-dessous le contenu de mon intervention. *« J'ai écouté avec attention et intérêt les différentes interventions, notamment celle de Daniel Boucon sur la notion d'administration qui accompagne et non d'administration qui administre, et sur l'intervention du collègue de la CRESS qui rappelait le rôle et la place des structures de l'ESS (Économie sociale et solidaire). À travers toutes les interventions, j'ai l'impression que toutes les parties prenantes ont été prises en compte, avec toutefois le sentiment d'un oubli, celui de la prise en considération des exclus, des pauvres, des plus démunis, de plus en plus nombreux. La réconciliation du politique avec le citoyen et le vivre ensemble, passeront aussi par la prise en compte de cette tranche de population qui fait souvent les frais des décisions prises pour des raisons de restrictions budgétaires.*

Je souhaite donc qu'une attention particulière soit apportée à ce public, aux dispositifs, organisations, réseaux et structures qui s'en préoccupent, notamment, mais pas exclusivement, les structures de l'insertion par l'activité économique.»

Au-delà de cette intervention, j'en profite pour donner quelques pistes de réflexion.

Veiller à ce que le Conseil régional continue de reconnaître, dialogue et agisse concrètement avec les acteurs de l'insertion et notamment via les réseaux et l'inter-réseaux,

Cœuvrer pour que les moyens consacrés à la lutte contre les exclusions et à l'insertion par l'activité économique soient considérés comme un investissement avec retour immédiat et non comme une dépense de fonctionnement à fonds perdus. C'est ce que l'on appelle l'activation des dépenses passives du chômage.

Déclaration de Pierre Alixant, au nom de la Mutualité, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

Cette note d'étape est remarquable et je salue le travail réalisé par mes collègues dans un délai particulièrement contraint. Il répond bien à la saisine régionale. J'aurais souhaité pouvoir m'associer à cet ouvrage mais la disponibilité m'a manqué.

Mon intervention se situe plutôt en perspective de l'approfondissement prévu de la réflexion.

Au préalable, je reprends une phrase de la saisine de la présidente : *« Toutes les institutions sont appelées à repenser leur raison d'être et à repenser leur mode de faire. »*

La Mutualité partage cette interpellation et considère que cette remise en question nous concerne tous, notamment à l'aune des bouleversements qu'elle a connus, voire subis au cours des dix dernières années.

L'exemple de l'inversion du processus démocratique au sein du modèle mutualiste est, à cet égard, riche d'enseignements.

L'origine de la solidarité mutualiste est indissociable de la responsabilité et s'oppose au consumérisme. En effet, le premier acte d'un adhérent mutualiste est de verser une contribution, avant de penser bénéficier de prestations.

Les premières sociétés de secours mutuels sont nées de la volonté de quelques individus qui ont choisi de se réunir, de mettre en commun des moyens et, à partir de cette mise en commun, de voir comment ils pouvaient venir en aide aux plus nécessiteux d'entre eux.

Cependant, la spécialisation mutualiste en complémentaire santé depuis 1945, la dérive progressive du transfert des charges de l'obligatoire vers le complémentaire pour aboutir finalement à l'ANI et à l'obligation des contrats collectifs, puis à la labellisation de la couverture des retraités, sans oublier l'application des normes européennes de solvabilité et la banalisation de la fiscalité applicable aux Mutuelles illustrent le propos.

À première vue, si ces dispositifs participent à la garantie d'une meilleure protection sociale pour tous, et à une tentative de réponse équitable à défaut d'être égalitaire, ils relèvent néanmoins d'une accentuation de la réglementation et de la norme qui aboutissent à détruire le modèle mutualiste démocratique et d'initiative.

Ainsi et parce que c'est - me semble-t-il - dans l'ADN du CESER, je pense que la réflexion pourrait être élargie à la responsabilité citoyenne - la note y fait d'ailleurs référence -.

En effet, les citoyens que nous sommes, portent une responsabilité forte à travers ses injonctions paradoxales.

En tant que consommateurs et individus, nous demandons toujours plus de services, de sécurité, de bien-être et de confort, tandis que nous nous plaignons d'être toujours plus sollicités par l'impôt, d'être soumis toujours davantage au carcan réglementaire et normatif, ou encore de devoir faire preuve de solidarité et d'engagement pour le collectif.

Dans le même temps, nous avons le sentiment de n'être pas écoutés, que nos avis ne sont pas suffisamment pris en compte, que les décisions qui nous concernent directement nous échappent, et nous n'avons plus confiance dans le système. Or, comme souligné dans la note d'étape, il faut restaurer la confiance. Mais pour cela, il est nécessaire de retrouver le sens de la responsabilité, qui suppose, pour que le collectif fonctionne, que l'engagement individuel soit régénéré et que nous sortions d'un modèle exclusivement consumériste.

Notre démocratie souffre d'un excès d'administration et de technocratie qui contribue à éloigner le citoyen de la décision et de son implication dans la prise de décision. La surabondance de normes est néfaste voire délétère.

À ce propos, parmi les exemples illustrant le renforcement des capacités d'agir (orientation n° 3), est cité l'appel à projet. Je souhaite attirer l'attention sur le risque de déni de l'initiative à travers des appels à projet qui formateraient les réponses selon une norme prédéfinie. Même si notre démocratie repose inévitablement sur la délégation et la représentation, le citoyen n'en conserve pas moins la responsabilité de veiller à ce que la délégation qu'il confie soit respectée. Délégation et mandat ne doivent pas se traduire par l'abandon de responsabilité et le citoyen doit être en mesure de contrôler et de demander des comptes à ses mandants. Il doit sortir de sa posture de consommateur pour redevenir acteur de la société et des décisions qui le concernent. À ce titre, les propositions de la note d'étape sont concrètes. Pour autant, si on prend l'exemple de l'évaluation considérée comme indispensable, il faut être vigilant pour que cette évaluation ne se traduise pas par une nouvelle couche technocratique. L'évaluation doit relever des usagers et la réussite de cette implication citoyenne directe serait un premier pas vers la concrétisation des orientations du CESER. La société évolue et, chacun à notre place, nous devons nous y adapter pour que collectivement nous soyons fiers de passer le témoin aux nouvelles générations en confortant toujours mieux le « Vivre Ensemble ».

Déclaration d'Hélène Colnot-Breune, au nom du MRJC, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

Le MRJC participe au groupe de travail sur la saisine et se retrouve donc bien dans cette note d'étape. Cette prise de parole a pour ambition d'alimenter le travail en cours. Au MRJC, nous pensons que les jeunes sont les citoyens d'aujourd'hui et non pas la génération de demain. Il est plus que nécessaire de redonner confiance aux jeunes et de renforcer leurs participations.

Renforcer la participation des jeunes cela passe par une réelle volonté partagée de leur faire de la place et notamment au sein des institutions, comme le CESER par ailleurs. Ce dernier se doit d'ailleurs de montrer l'exemple s'il veut être cohérent avec ce qu'il préconise. Pour compléter ce propos, je vais vous lire une déclaration écrite le 19 mai dernier par moi-même et d'autres jeunes représentants d'organisations de jeunes siégeant dans des CESER.

Proposition de déclaration commune Conseillers CESER/ CESE représentant les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Plénières de juin/juillet.

Le 19 mai dernier, à l'invitation du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE, nous, jeunes du CESE et des CESER de France, nous sommes réunis pour échanger sur nos expériences réciproques et travailler sur le devenir des jeunes dans nos assemblées autour de trois thèmes principaux :

- L'ouverture des CESER et du CESE sur la société, les autres institutions et les organisations de jeunes et de jeunesse.
- La gouvernance des CESER à l'aune des dernières réformes comme la loi NOTRe et la place des jeunes dans celle-ci.
- Le travail commun pouvant être mené entre les CESER et le CESE.

C'est en présence de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Bernasconi, président du CESE et de Laurent Degroote, président de l'Assemblée des CESER de France que nous avons pu ouvrir nos échanges et nos travaux.

A l'issue de cette journée, nous avons dressé de nombreuses pistes de réflexions car nous estimons que la place des jeunes au sein des CESER et du CESE doit être affirmée et renforcée.

En effet, si des efforts ont été consentis pour ouvrir les portes du CESE et des CESER aux jeunes, par la création d'un groupe des organisations de jeunesse au CESE en 2010 et une incitation

à rajeunir les CESER lors de leur renouvellement en 2013, l'ouverture aux jeunes de nos institutions reste timide.

Afin que la représentation dans le CESE et les CESER soit à l'image de la société civile, nous pensons qu'il nous faut impérativement agir sur deux axes majeurs, notamment dans les CESER :

1- Rajeunir nos institutions

Le rajeunissement de nos assemblées ne pourra se faire que par le biais d'un non-cumul des mandats dans le temps. S'assurer d'un renouvellement large et régulier des conseillers des CESER, c'est atteindre les objectifs de parité et de rajeunissement fixés par la circulaire interministérielle du 27 juin 2013 mais aussi celui de diversité. Au 1er janvier 2016, les jeunes (moins de 30 ans selon l'acception de l'INSEE), représentent 35,9% de la population française. Le pourcentage des jeunes au sein des CESER et du CESE est bien en-deçà de ce qu'ils représentent dans la société, tout comme les femmes.

2- Permettre la juste représentation des organisations de jeunesse dans les CESER

Faire rentrer plus de jeunes dans nos assemblées, c'est aussi permettre à ces derniers de s'organiser afin de se faire entendre et de travailler ensemble. Cela pourra se faire par la création, dans chaque CESER, d'un groupe Organisation étudiantes et mouvement de jeunesse. La circulaire interministérielle de 2013 prévoit la désignation d'au moins 6 jeunes dans chaque CESER, notamment dans les collèges 1, 3 et 4, ce qui suffirait, a minima, à la constitution d'un tel groupe. Lors du renouvellement en 2013, nous avons été particulièrement déçus que les CESER n'intègrent pas davantage de jeunes, de femmes et ne soient ainsi pas à l'image de notre société diversifiée.

Nous appelons de nos vœux un profond changement de nos assemblées et du regard que chacun peut porter sur la place des jeunes dans les institutions de notre pays.

Les CESER et le CESE ainsi que leurs membres ont toujours été pragmatiques, innovants et soucieux de représenter au mieux la société civile. Chacun a aujourd'hui les cartes en mains pour faire de nos assemblées le reflet d'une société jeune, féminine et diversifiée.

Déclaration de Daniel Boucon, au nom du secteur Culturel, sur la note d'étape « Initiatives citoyennes »

La demande de la présidente vise à la recherche des moyens susceptibles de rétablir la confiance entre les citoyens et leurs élus sur les territoires de notre Région.

Il y a quelques temps, nous avons auditionné des sociologues dont les analyses nous ont confirmé, d'une part que cette perte de confiance était massive, mais, d'autre part, qu'elle se nuancit en fonction de la proximité entre élus et citoyens. Plus l'élu est un élu de proximité, connu et accessible, moins ce capital de confiance est altéré. Cette constatation vaut pour les élus, mais aussi pour les administrations et les fonctionnaires qui les animent, perçus en l'occurrence comme le « bras armé » du politique. La restauration de la proximité apparaît donc comme un levier potentiel de la restauration de la confiance avec un Exécutif régional ressenti comme lointain et technocratique.

On peut envisager la proximité de plusieurs façons, comme une donnée géographique ou comme une donnée fonctionnelle. La plus évidente serait la proximité géographique, celle dont bénéficient les élus locaux et leurs services. Or, avec l'élargissement du périmètre de la Région, cette proximité-là, déjà bien fissurée, est carrément mise à mal. On peut difficilement imaginer y pallier en installant dans chaque chef-lieu de canton un guichet estampillé « Région »,

derrière l'hygiaphone duquel se tiendrait un fonctionnaire régional omniscient. La même remarque vaut pour les élus, qui ne sauraient être partout en permanence. À ce stade, il n'est pas inutile de rappeler que le citoyen lambda n'a pratiquement aucune raison de s'adresser directement à la Région, que ce sont les porteurs de projets, les responsables d'associations, les élus locaux - c'est-à-dire des porte-parole et des relais d'opinion - qui y ont recours. La proximité géographique est donc irréaliste et, surtout, serait surtout parfaitement inadaptée.

La solution tient plus vraisemblablement à la mise en œuvre d'une proximité fonctionnelle, celle qui fait que chaque porteur de projets, depuis son territoire, dispose à la Région d'un ou plusieurs interlocuteurs dûment identifiés, dont il est lui-même connu et reconnu, avec qui il peut obtenir un contact rapide, sinon direct. Ce ou ces interlocuteurs sont aptes à répondre à ses questions, et, s'ils ne le sont pas, à l'orienter vers l'interlocuteur ad-hoc et à l'introduire auprès de lui.

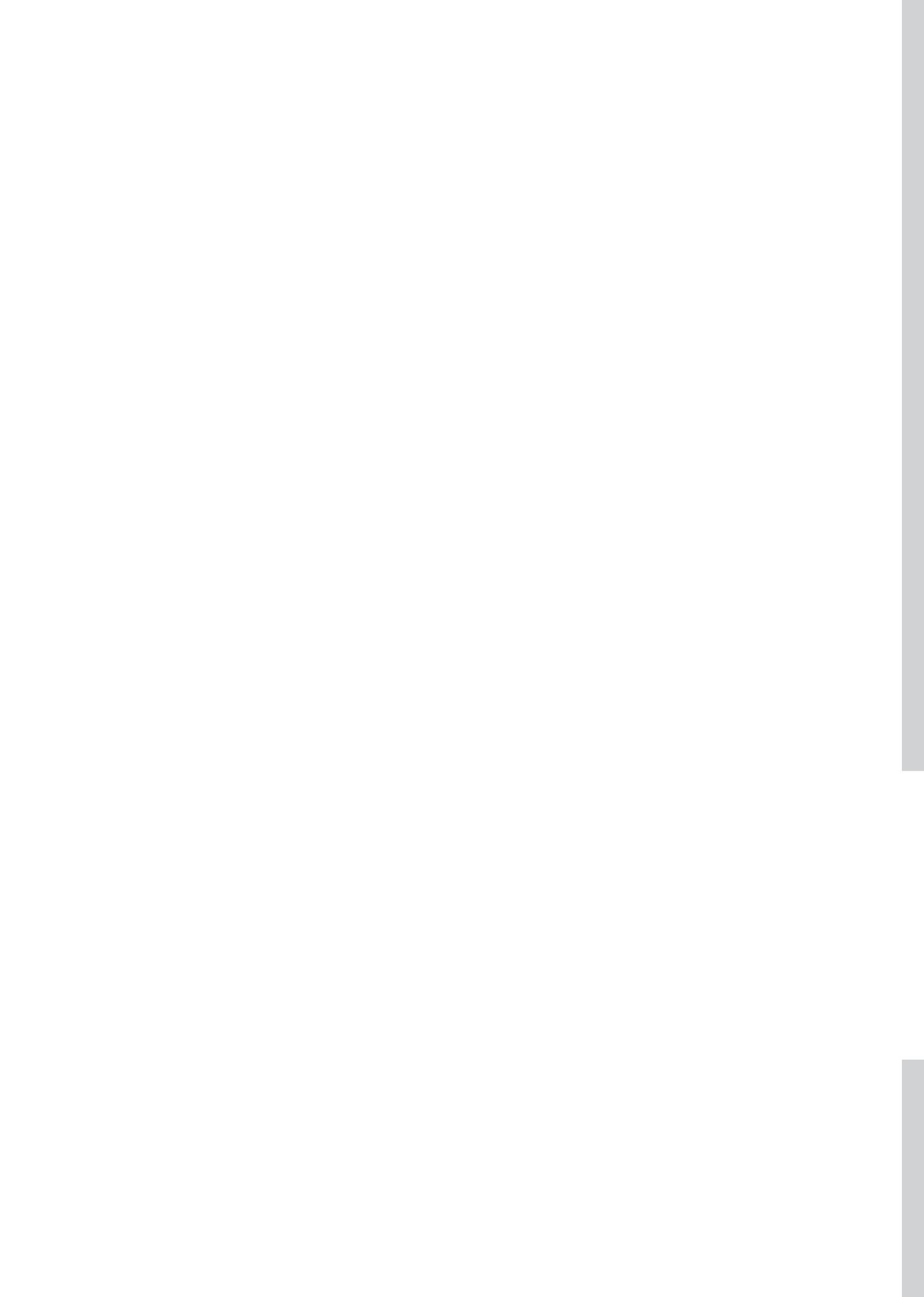
Cette évolution passe par une accélération de l'évolution du rôle et de la culture de l'administration, pour s'achever d'une administration qui administre à une administration qui accompagne, en mettant les procédures au service des projets,

et non pas en jugeant a-posteriori les projets à l'aune de leur adéquation aux procédures.

Il s'agit, pour l'administration de repérer ce qui émerge, d'écouter, au besoin d'aider à reformuler, de co-construire, en raisonnant en terme d'objectifs et de moyens, en apportant une attention particulière aux porteurs de projets qui ne sont pas adossés à une infrastructure technique ou administrative suffisante, qui ne disposent pas en interne de l'expertise complète.

Ces modes de fonctionnement prévalent déjà dans un certain nombre de domaines, avec un certain nombre de partenaires. Les analyser pour pouvoir les approfondir et les généraliser ne paraît pas insurmontable.

S'agissant des élus, on peut imaginer qu'un même effort de proximité fonctionnelle, thématique, en se combinant à la proximité du terrain, permettrait de renouer progressivement les fils.



**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr